RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES







RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2025

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES - SÉNÉGAL

DOUANES SÉNÉGALAISES
DEVENIR MEILLEUR POUR MIEUX SERVIR

PRÉSENTATION DU RAPPORT

Mot du Directeur général



Le Rapport annuel de performance 2025 témoigne de l'engagement résolu de la Direction générale des Douanes (DGD) à mobiliser efficacement les ressources publiques, à protéger l'économie nationale et à accompagner les entreprises dans un environnement en mutation rapide. Plus qu'un bilan, ce rapport de performance au titre de l'année 2025 est le reflet d'une ambition visant à faire de la Douane sénégalaise un levier de souveraineté économique et de compétitivité.

L'année 2025 a été marquée par des tensions économiques internationales persistantes, des perturbations des chaînes logistiques et une pression inédite sur les finances publiques. Dans ce contexte, la Douane sénégalaise a fait le choix de l'action en déployant un triple effort visant à renforcer la mobilisation des recettes, intensifier la lutte contre la fraude et accélérer sa transformation digitale. Ces efforts se traduisent par des résultats significatifs.

> ***En matière de mobilisation des ressources, les recettes douanières ont atteint un niveau historique de 1 286,1 milliards de FCFA, en progression de 8,76 % par rapport à 2024. Cette performance confirme le rôle central de la Douane dans le financement des politiques publiques et la consolidation de la souveraineté économique nationale.***

Dans le domaine de la lutte contre la fraude et les trafics illicites, les résultats enregistrés témoignent d'une mobilisation opérationnelle soutenue. Les saisies réalisées ont porté notamment sur 13,65 tonnes de faux médicaments, près de 1,4 tonne de cocaïne, plus de 3,5 tonnes de chanvre indien, 7,87 tonnes de produits chimiques dangereux, 36,52 tonnes de sachets plastiques, 103,16 tonnes de cuisses de poulets ainsi que 161.695 coupures de billets noirs pour une valeur estimée à 39,61 milliards de FCFA. Ces résultats traduisent l'engagement constant de l'Administration des Douanes dans la protection des citoyens et du tissu économique.

Parallèlement, des avancées significatives ont été enregistrées en matière de facilitation des échanges et de modernisation des procédures. Le taux de dématérialisation des déclarations a atteint 93,53%, tandis que 84 entreprises bénéficient désormais du statut d'Opérateur économique agréé (OEA). Ces progrès se sont traduits par une nette amélioration de la célérité des opérations de dédouanement : le délai moyen est passé de 107 heures en 2024 à un peu plus de 60 heures en 2025, soit un gain de près de 39%. Pour les opérateurs agréés au statut d'OEA, la mainlevée est désormais quasi-instantanée.

Cette performance dénote des efforts continus en faveur de la simplification des procédures, de la transparence et de la qualité du service rendu aux usagers.

La transformation digitale s'est également accélérée, avec le renforcement des systèmes d'information, le développement des plateformes numériques et la montée en puissance du pilotage fondé sur les données et la performance. Dans cette dynamique, les efforts de renforcement des capacités ont permis de porter le taux de formation du personnel à 18 %, contre 1,8 % en 2024, contribuant ainsi à l'émergence d'une administration plus moderne et plus agile.

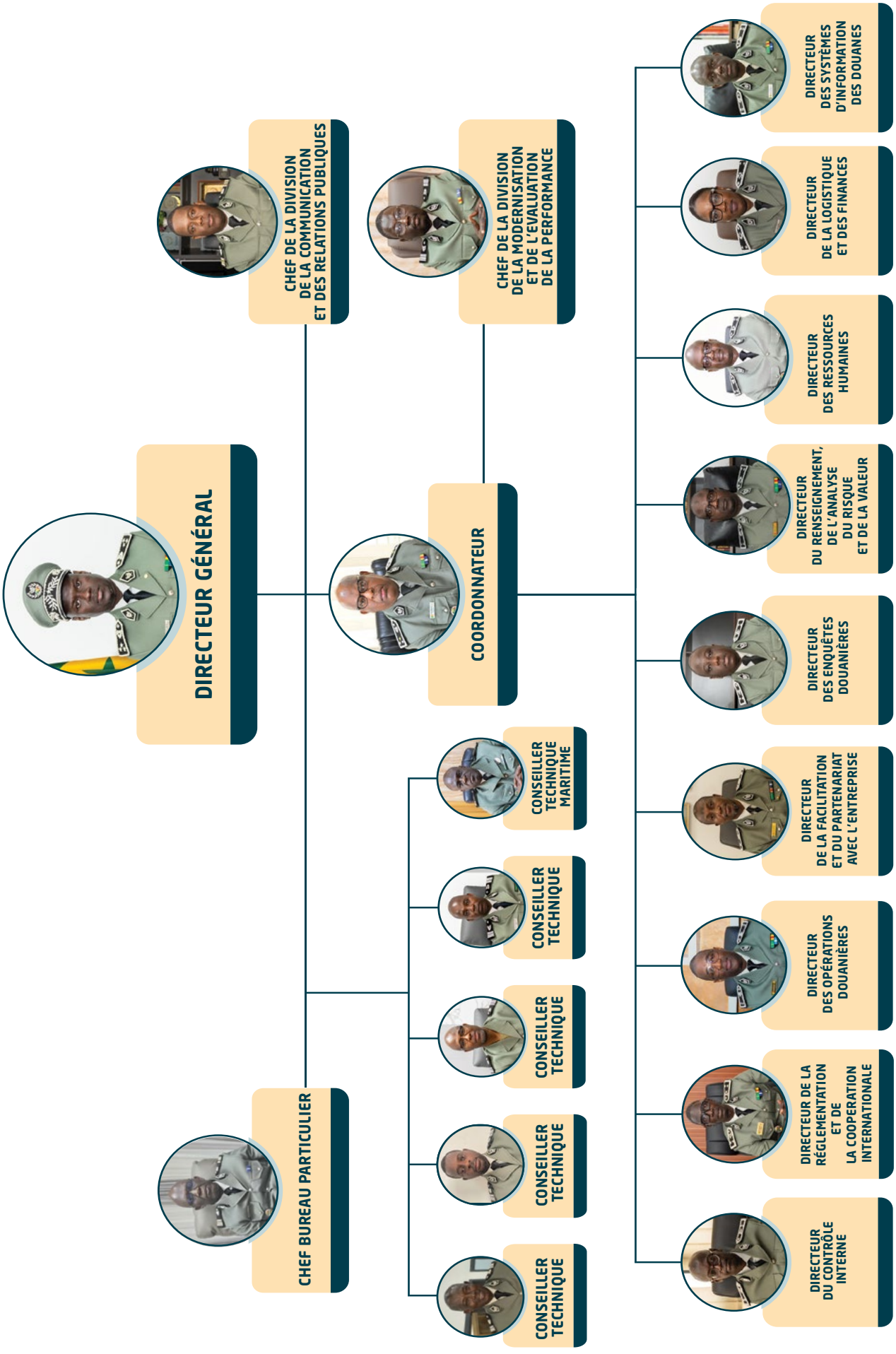
Ces résultats ont été rendus possibles grâce à l'engagement et au professionnalisme des agents des Douanes, dont l'action quotidienne concourt à la sécurisation des recettes, à la protection du territoire et à l'accompagnement des opérateurs économiques.

Forte de ces résultats remarquables, la DGD a abordé l'année 2026 avec une ambition de performance renouvelée à travers la consolidation des acquis et l'accélération des réformes, notamment par le déploiement de son nouveau cadre stratégique 2026-2030, afin de consolider la voie déjà tracée de faire de la Douane sénégalaise une administration d'excellence, innovante et résolument tournée vers le service du développement économique.

Le Diréctеur général des Douanes

Babacar MBAYE

Comité de Direction de la DGD (au 01/06/2026)



DOUANES
SENEGALAISES

Devenir meilleur pour mieux servir



Panorama des faits marquants







JANVIER

➤ 15 janvier 2025 : nomination de l'IPCE Babacar Mbaye comme nouveau Directeur général des Douanes

➤ Les Douanes soutiennent le Programme national de Lutte contre la Tuberculose (PNT) le 22 janvier 2025

➤ La Journée internationale de la Douane (JID), édition 2025, célébrée le 26 janvier 2025 à Ziguinchor

FÉVRIER

➤ Prise de fonction du nouveau Directeur général des Douanes, l'IPCE Babacar Mbaye

➤ Assemblée générale ordinaire de l'Association des Retraités des Douanes sénégalaises ce 10 février 2025

MARS

➤ Saisie de billets noirs d'une contrevaleur de 2 milliards 284 millions de francs CFA à travers des opérations combinées menées par les Subdivisions des Douanes de Dakar-extérieur et de Louga le 02 mars 2025

➤ Journée internationale des droits des femmes : la Douane a honoré son personnel féminin le 07 mars 2025

➤ Lutte contre le trafic international de drogues : 2 tonnes 605 kg de cocaïne incinérés dans les fours de la SOCOCIM le 12 mars 2025

➤ Lutte contre l'émigration clandestine : arraisonnement, d'une pirogue avec 306 clandestins à bord le 14 mars 2025









AVRIL

- Fête du 04 avril 2025 : 37 agents et personnels civils décorés à la Médaille d'Honneur des Douanes
- L'OMD et trois régions douanières du monde en conclave à Dakar du 07 au 11 avril 2025
- Conférence internationale sur la fiscalité de l'économie numérique dans les pays africains organisée à Dakar les 15 et 16 avril 2025

MAI

- Coopération interservices : vers le renforcement de la synergie d'action entre les Douanes et les FDS
- Atelier de réflexion sur le repositionnement des cadres de la Douane et l'appropriation des compétences de la Direction générale des Douanes en matière de recouvrement, organisé par l'AIOD ce 17 mai 2025
- Partenariat Douane – Secteur privé national : l'USETTA, le CNP et le CNES en visite de travail à la Direction générale des Douanes le 21 mai 2025
- Coopération douanière interafricaine : le Collège de commandement et d'État-major des Douanes nigérianes reçu à la Direction générale des Douanes du 20 au 23 mai 2025

JUIN

- Le Port Autonome de Dakar et les Douanes sénégalaises ont signé deux protocoles d'accord historiques le 03 juin 2025
- Offre de formation aux métiers de la Douane : l'École des Douanes à l'UniverSalon 2025 du 13 au 15 juin
- Assemblée générale ordinaire 2025 de l'Amicale des Inspecteurs et Officiers des Douanes (AIOD)
- Lutte contre la CTO : une quinzaine de pays à Dakar pour préparer l'opération « Shark » sur le Ciblage et le Contrôle des Conteneurs







JUILLET

➤ Réforme du Code des Douanes : la Direction générale des Douanes convie le Secteur privé à la réflexion le 10 juillet 2025

➤ Vie de la Douane : les retraités fêtés par la Direction générale des Douanes le 11 juillet 2025 et la Mutuelle des Douanes sénégalaises (MDS) affiche un bilan d'activités fort appréciable à son AG du 12 juillet 2025

➤ Sports en Douane : l'équipe DLP– DRDP remporte la finale de la Coupe du Directeur général des Douanes et Abdoul Ahad Diouf de l'AS Douanes remporte la médaille d'or à l'Open Série 2 de Taekwondo de Bamako

AOÛT

➤ 643 kg de cocaïne saisis dans une Opération combinée des Douanes sénégalaises et de la Gendarmerie nationale le 05 août 2025

➤ Réunion du cadre de concertation et du comité technique d'échanges de données informatisées le mercredi 06 août 2025

SEPTEMBRE

➤ Accompagnement et soutien au secteur privé national, le Directeur général des Douanes en visite d'entreprise à l'Industrie des Boissons du Sénégal (IBS) le 03 septembre 2025

➤ Coopération douanière internationale : des hauts cadres des régies financières djiboutiennes reçus à la Direction générale des Douanes le 10 septembre 2025 et L'Institut des Finances publiques du Burkina Faso en mission de prospection à la Direction générale des Douanes le 17 septembre 2025

➤ Saisie de 272,25 kg de cocaïne à Kalifourou le 16 septembre 2025







OCTOBRE

➤ Saisie de 1 144 kg de médicaments et divers produits pharmaceutiques et vétérinaires à Koungheul le 02 octobre 2025

➤ Saisies de près de 44 kg de haschich à l'AIBD le 02 et 18 octobre

➤ Octobre Rose : le Centre médico-social des Douanes et les femmes douanières font front commun contre les cancers féminins le 23 octobre 2025

NOVEMBRE

➤ Cérémonie de sortie de la 40ème promotion de l'Ecole des Douanes : 327 nouveaux agents intègrent les rangs le 06 novembre 2025

➤ Modernisation des procédures douanières : le Bureau des Douanes de Kidira connecté au Système GAINDE le lundi 10 novembre 2025

➤ Coopération douanière intra-africaine : du 17 au 21 novembre 2025 Dakar accueille les experts des Douanes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

➤ Cérémonie de levée de corps de l'Adjudant Adama NDIAYE, mort en service commandé le 25 novembre 2025

DÉCEMBRE

➤ Lutte contre la criminalité pharmaceutique en Afrique : Fin de la 10ème édition de l'Opération de lutte contre le trafic illicite des médicaments et produits pharmaceutiques (CRIPHARM)

➤ Offre de santé en Douanes : Le Centre médico-social entièrement remis à niveau (cérémonie de réception le jeudi 04 décembre 2025)

➤ Journées de l'Entreprise les 09 et 10 décembre 2025 : un véritable cadre de promotion du partenariat Douane-Entreprise

➤ Présence douanière au futur Port de Ndayane : le Directeur général des Douanes en visite de chantier le 11 décembre 2025

➤ Arbre de Noël 2025 de la Douane : le Directeur général en communion avec les enfants du personnel le 28 décembre 2025

Sommaire

PRÉSENTATION DU RAPPORT

Mot du Directeur général 4

Comité de Direction de la DGD 6

Panorama des faits marquants 8

Sommaire 12

LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION FISCALE PERFORMANTE

Contribuer au budget de l'État 20

Contribuer à la rationalisation des dépenses fiscales douanières 26

Soutenir la réalisation du Plan de Redressement économique et social (PRES) 28

LA DOUANE,UNE ADMINISTRATION DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES CITOYENS

Lutter contre la fraude et les trafics illicites 32

Protéger la santé des citoyens 35

Protéger l'environnement et lutter contre les autres trafics illicites 36

LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION MODERNE ET DIGITALISÉE

Digitaliser la surveillance douanière 40

Digitaliser les outils de renseignement 41

Poursuivre la digitalisation des procédures douanières 41

LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES ET DE LA COMPÉTITIVITÉ

Faciliter le commerce international 46

Contribuer à l'amélioration des équilibres du commerce extérieur 48

Développer le partenariat avec le secteur privé 51

LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION EN MOUVEMENT ET SOUCIEUSE DE LA VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN

Une administration en pleine mutation basée sur un nouveau paradigme de gouvernance 54

Une administration fondée sur la valorisation du capital humain 56

LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION AU CŒUR DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Coopération bilatérale 62

Coopération régionale 63

Coopération internationale 63

PERSPECTIVES 2026

ANNEXES

Organigramme et organisation de la DGD 72

Les performances de la DGD en 2025 75

Liste des acronymes

AFE: Accord sur la facilitation des échanges

AFRITAC: Centre régional d'Assistance technique en Afrique

AIBD: Aéroport International Blaise Diagne

ANSD: Agence nationale de la statistique et de la démographie

AS Douanes: Association sportive des Douanes

AT: Admission temporaire

BAE: Bon à enlever

BP: Bureau particulier

BSEP: Bureau du Suivi et de l'Évaluation de la Performance

BSM: Bureau de la Stratégie et de la Modernisation

CAAT: Cellule aéroportuaire Anti-Trafics

CAP: Contrôle a posteriori ou Contrôle après dédouanement

CAP: Carte des Actions Prioritaires

CCOD: Centre de Commandement opérationnel des Douanes

CITES: Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ou Convention de Washington

CPDE: Comité de Partenariat Douane-Entreprise

CRIPHARM: Opérations de lutte contre la criminalité pharmaceutique et la prolifération des faux médicaments

CTAD: Centre de Traitement et d'Analyse des Données

CTO: Criminalité transnationale organisée

DCI: Direction du Contrôle Interne

DCRP: Division de la Communication et des Relations Publiques

DED: Direction des Enquêtes douanières

DFPE: Direction de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise

DGD: Direction générale des Douanes

DLF: Direction de la Logistique et des Finances

DMEP: Division de la Modernisation et de l'Évaluation de la Performance

DOD: Direction des Opérations douanières

DRAV: Direction du Renseignement, de l'Analyse du Risque et de la Valeur

DRCI: Direction de la Réglementation et de la Coopération Internationale

DRH: Direction des Ressources Humaines

DSID: Direction des Systèmes d'Information des Douanes

EFE: Entreprise franche d'exportation

EPMMP: Équipe de Projet chargée du Mécanisme de Mesure de la Performance

FNID: Fichier national d'Information et de Documentation

GAINDE: Système de Gestion automatisée des informations douanières et des échanges

GECO: Gestion du Contentieux

GED: Gestion électronique des Documents

GPRRF: Groupement Polyvalent de Recherche et de Répression de la Fraude

GRED: Gestion des Régimes économiques douaniers

GSPP: Gestion des Stocks des Produits pétroliers

GSPP: Gestion des Stocks des Produits pétroliers

LFI: Loi de Finance initiale

LOLF: Loi organique relative aux Lois de Finances

nCEN: National Customs Enforcement Network (Réseau douanier national de lutte contre la fraude)

OEA: Opérateur économique agréé

OMD: Organisation mondiale des Douanes

OMD-AOC: Région de l'Afrique occidentale et centrale de l'Organisation mondiale des Douanes

ONG: Organisation Non Gouvernementale

PforR: Programme for Results

PIB: Produit intérieur brut

PP: Produits pétroliers

PRES: Plan de Redressement économique et social

PROMAD: Programme de Modernisation de l'Administration des Douanes

PSD: Plan stratégique de Développement

RILA: Régime fiscal et douanier dérogatoire pour les promoteurs immobiliers

SISED: Système interne de Suivi des Enquêtes douanières

SYSGAPD: Système de Gestion Automatisée du Personnel des Douanes

TOP-TIE: Tracking des Opérations du Transit Interne des Expéditions

UMCC: Unité mixte de Contrôle des Conteneurs

ZES: Zones économiques spéciales

1

LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION FISCALE PERFORMANTE

CONTRIBUER AU BUDGET DE L'ÉTAT

CONTRIBUER À LA RATIONALISATION DES DÉPENSES FISCALES DOUANIÈRES

SOUTENIR LA RÉALISATION DU PLAN DE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (PRES)

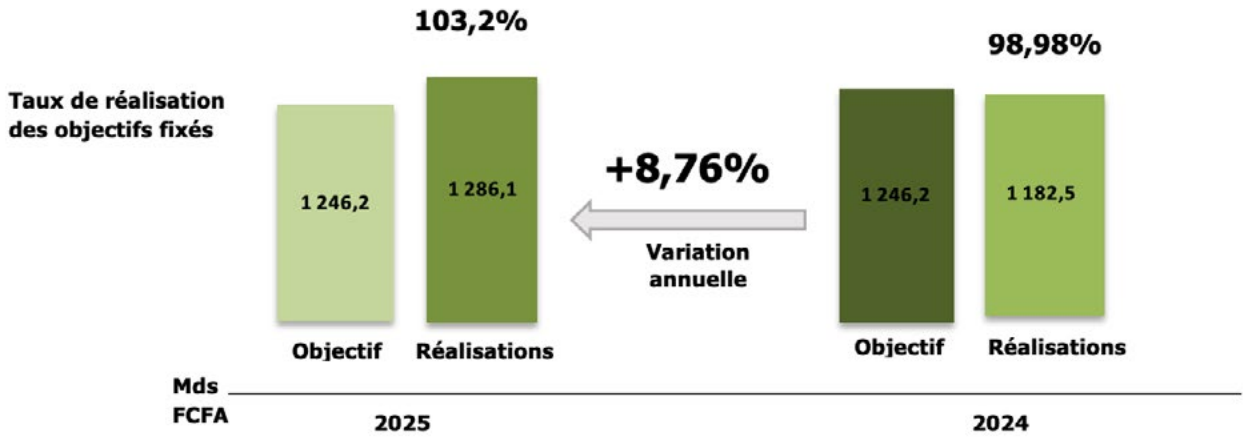
Dans un contexte économique et budgétaire contraint, la Douane a su contribuer significativement à la soutenabilité et à la consolidation budgétaire. En 2025, la DGD a participé activement à la mobilisation des ressources internes avec une contribution significative au budget de l'Etat et au financement du PRES.

1.1 Contribuer au budget de l'État

En 2025, la DGD a mobilisé 1 286,1 milliards FCFA de recettes recouvrées. Le taux de couverture de l'objectif de recettes qui lui était assigné s'établit à 103,2%, ce qui traduit une performance globale satisfaisante (dépassement de 3,2% de l'objectif).

1 286,1 milliards FCFA

de recettes recouvrées (+8,76% par rapport à 2024)



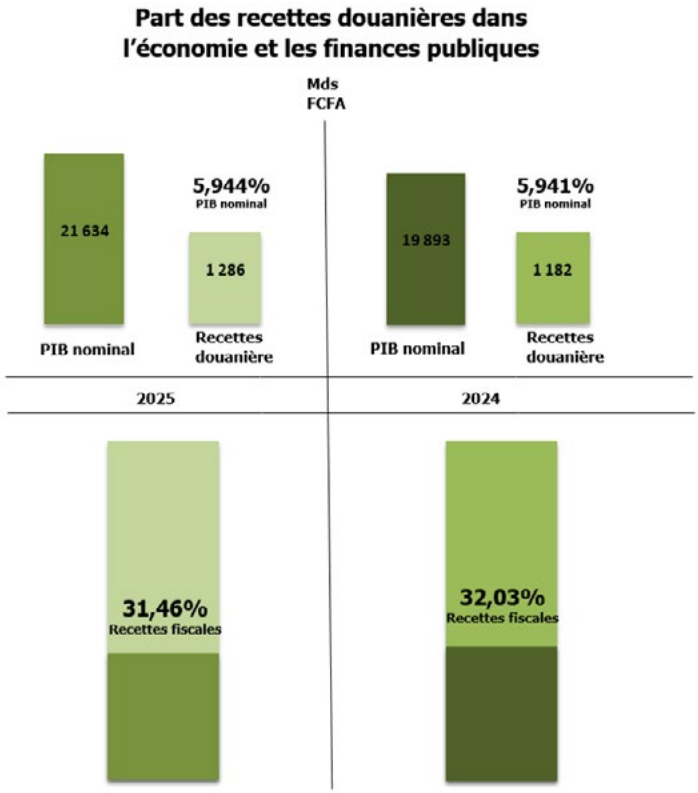


103,2% de taux de réalisation

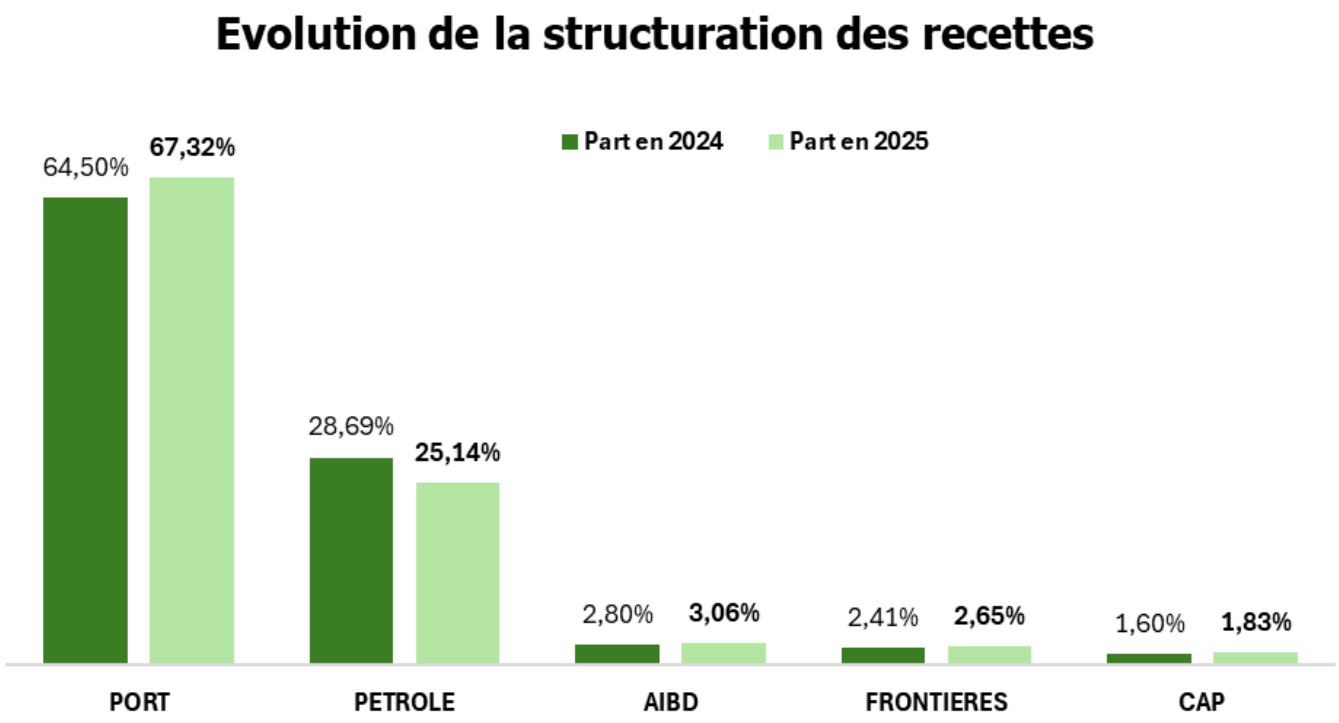
de la cible fixée par la LFI 2025



Par ailleurs, malgré une baisse des liquidations de la DGD de -1,25% et une quasi-stagnation des liquidations globales, la DGD a enregistré une hausse des recouvrements de 8,76% par rapport à l'année 2024. Cette performance traduit les efforts considérables dans l'élargissement de l'assiette, la maitrise de la valeur en douane et un meilleur recouvrement des créances douanières.



La baisse de la part des recettes douanières dans les recettes fiscales s'explique largement par la transition fiscale en cours. Toutefois, la DGD a su maintenir un niveau historique de mobilisation de recettes de 1 286,1 milliards FCFA en 2025 contre 1 182,5 milliards FCFA en 2024. Cette évolution positive du comportement des recettes traduit une contribution importante de la DGD dans les finances publiques, soit 31,46% des recettes budgétaires de l'Etat et environ 5,94% du PIB nominal.



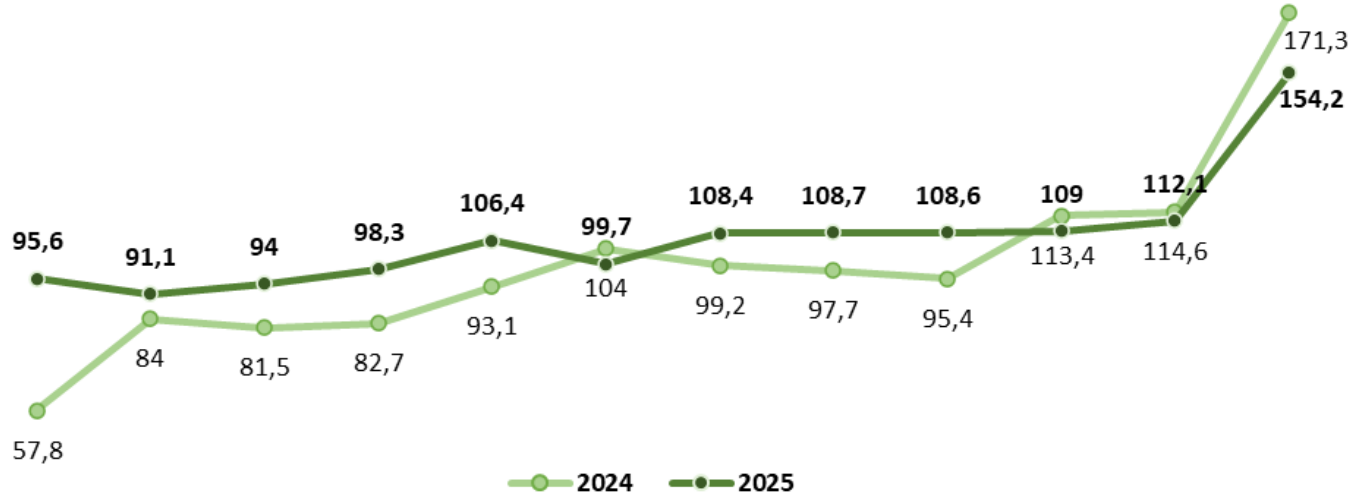
La structuration des liquidations douanières en 2025 met en évidence une forte concentration des recettes au niveau du Port de Dakar, dont la part passe de 64,50% en 2024 à 67,32% en 2025, soit une progression de l'ordre de 3%, confortant ainsi sa position centrale dans la mobilisation des recettes douanières.

À l'inverse, le secteur des Hydrocarbures, deuxième poste de recettes, enregistre un repli de sa part contributive, en passant de 28,69% en 2024 à 25,14% en 2025. Cette situation traduit une tendance structurelle liée au statut du Sénégal en tant que pays producteur de pétrole et à la substitution progressive des importations d'hydrocarbures par la production nationale. Cela appelle une vigilance soutenue sur la recomposition de la stratégie de mobilisation des recettes autour de la diversification des sources fiscales.

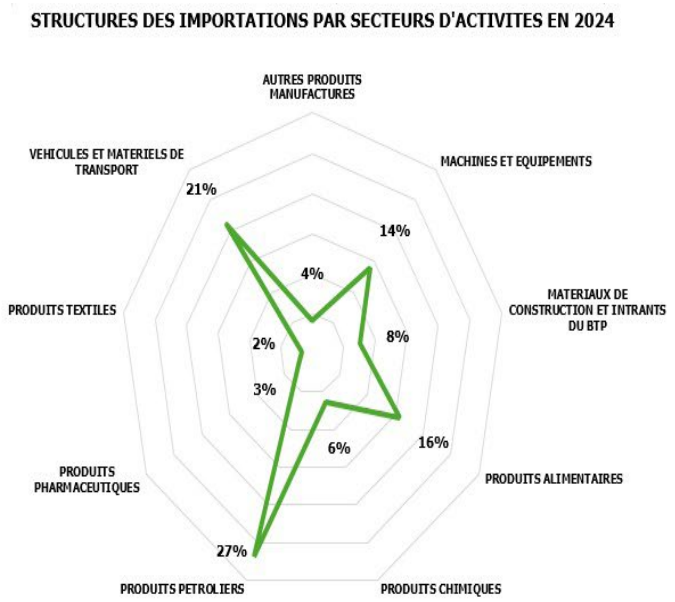
Dans le même temps, les autres postes de recettes enregistrent des évolutions relativement modérées, traduisant une stabilité globale de leur poids dans la mobilisation des recettes. L'Aéroport international Blaise Diagne (AIBD), les bureaux frontaliers de l'intérieur et le contrôle après dédouanement affichent de légères progressions de leurs parts respectives.

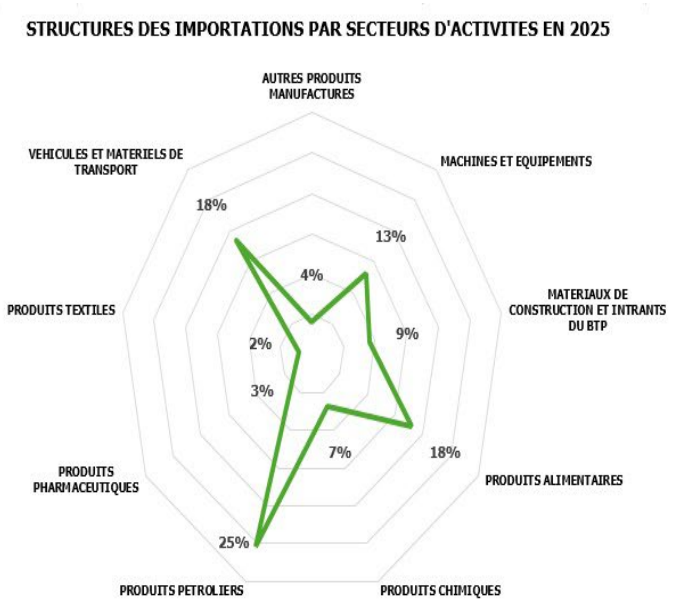
Globalement, cette recomposition conforte l'option stratégique résolue de la DGD pour un élargissement de l'assiette fiscale et la diversification des sources de recettes, afin de préserver durablement les équilibres budgétaires.

Evolution comparée des recouvrements 2024 - 2025 en Mds de FCFA



Avec des recettes douanières représentant près de 6% du PIB et plus de 30% des recettes fiscales, l'Administration des Douanes demeure un principal contributeur au budget de l'Etat et un acteur majeur de l'économie nationale.

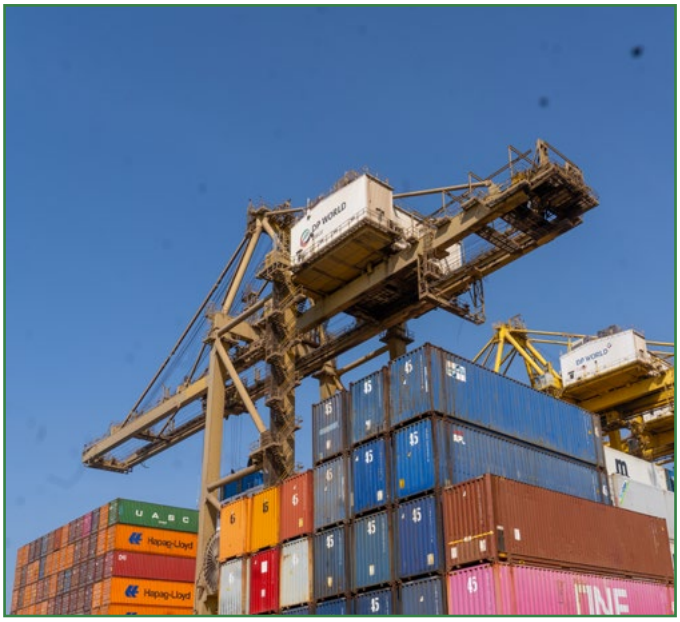




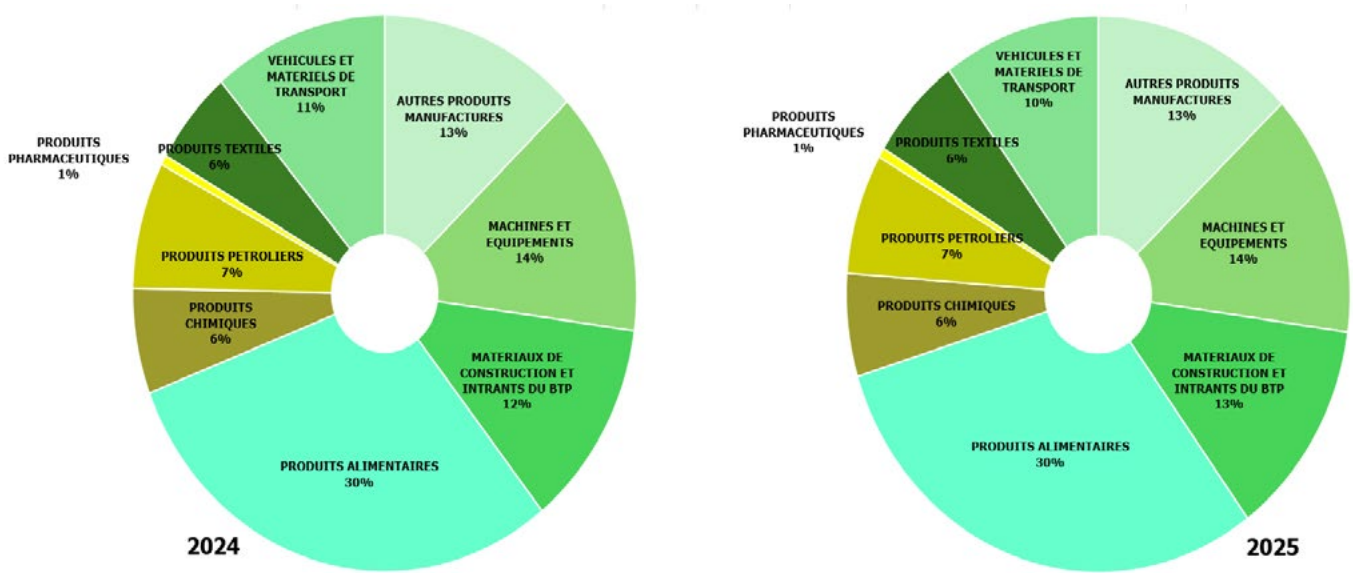
La structure des importations et de leur contribution aux recettes douanières met en évidence une relative stabilité des échanges en 2025, avec toutefois des évolutions qui traduisent les mutations de la demande intérieure et de l'activité économique. Les produits pétroliers demeurent la principale catégorie importée, malgré un recul de leur part de 27% en 2024 à 25% en 2025.

À l'inverse, les produits alimentaires gagnent en importance, passant de 16% à 18%, tandis que les matériaux de construction et intrants du BTP progressent de 8% à 9%, en cohérence avec le dynamisme des investissements et des projets d'infrastructures.

Les produits chimiques enregistrent également une légère hausse (6% à 7%), alors que les machines et équipements demeurent relativement stables autour de 13%. En revanche, les véhicules et matériels de transport voient leur part diminuer de 21% à 18%.



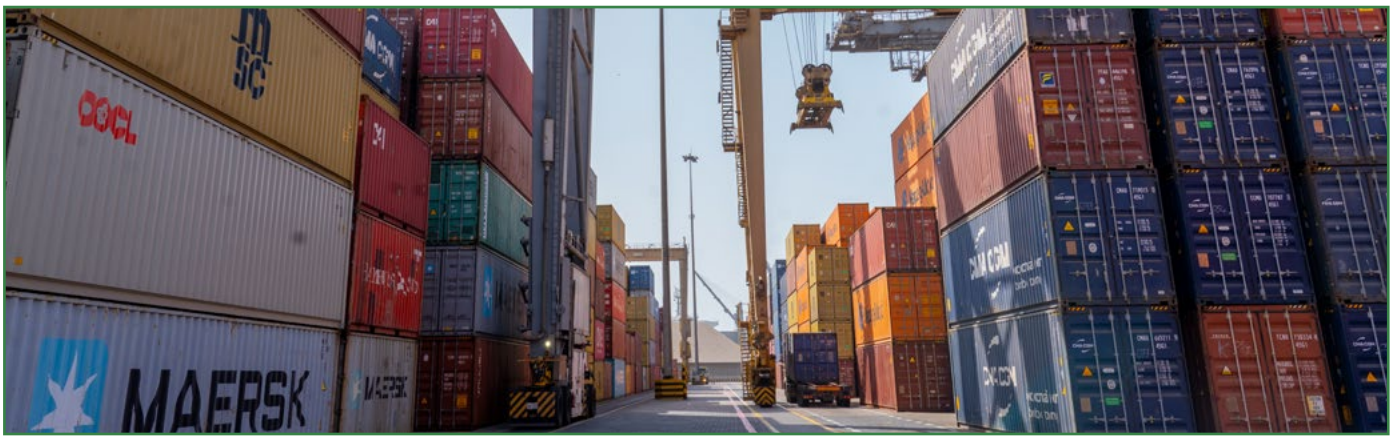
Contributions aux recettes douanières par catégorie de produits



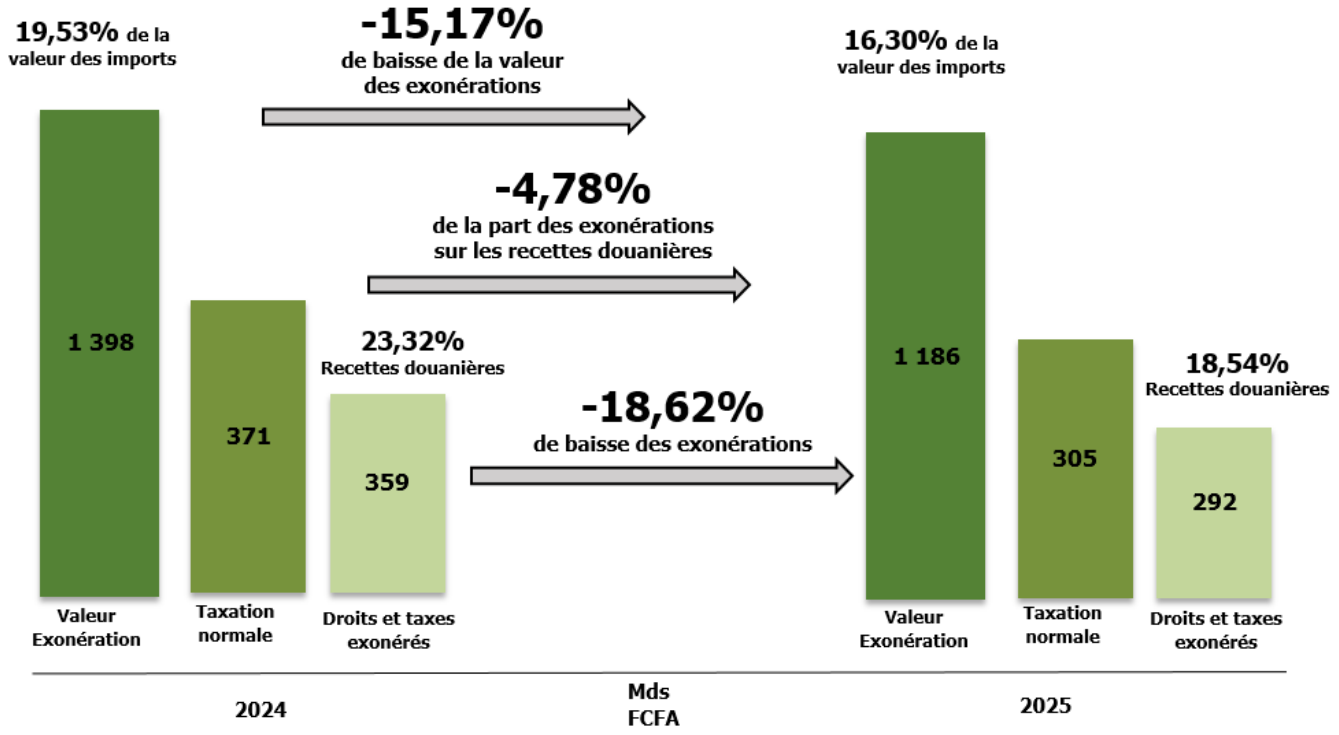
La contribution par catégorie de produits aux recettes douanières révèle une concentration des ressources sur quelques marchandises clés importées. Les produits alimentaires restent la première source de recettes avec 30% des recouvrements, suivis des machines et équipements (14%), des matériaux de construction et intrants du BTP, dont la contribution progresse de 12% à 13%, et des autres produits manufacturés (13%).

À l'inverse, la part des véhicules et matériels de transport recule légèrement de 11% à 10%, tandis que celle des produits pétroliers demeure stable à 7%. Les produits chimiques (6%), les produits textiles (6%) et les produits pharmaceutiques (1%) conservent des niveaux de contribution relativement constants.

Dans l'ensemble, ces résultats traduisent une diversification progressive des sources de recettes et un bon comportement des catégories de produits liés à la consommation et aux investissements productifs. Ils soulignent également la nécessité, pour la Direction générale des Douanes, de poursuivre les efforts de sécurisation de l'assiette fiscale, d'amélioration du ciblage des contrôles et de facilitation des échanges afin de préserver la dynamique de mobilisation des ressources budgétaires.



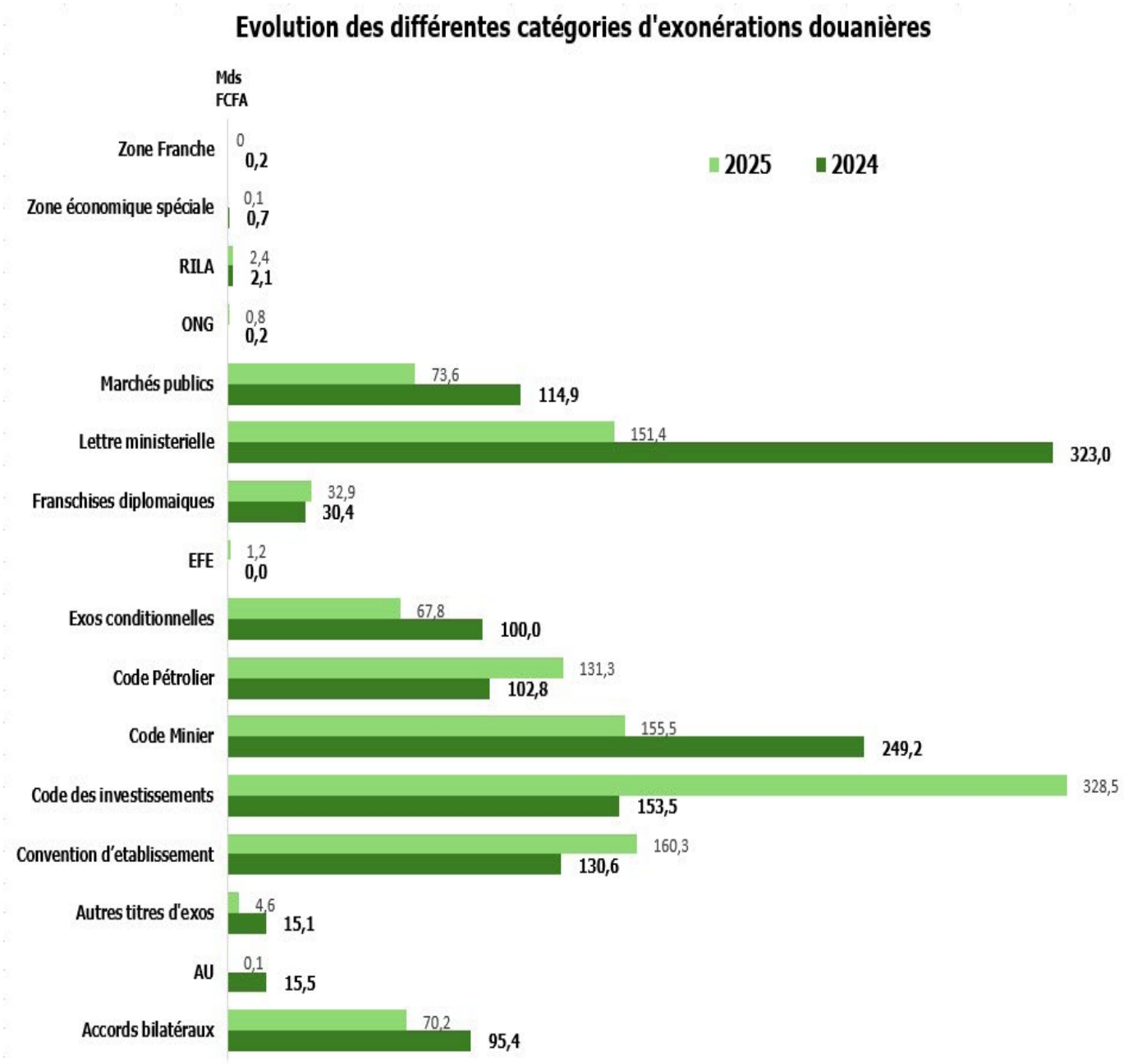
1.2 Contribuer à la rationalisation des dépenses fiscales douanières



La gestion des exonérations est un pilier stratégique de pilotage des finances publiques. L'évolution des exonérations douanières en 2025 met en évidence les efforts de contrôle engagés par la DGD dans un contexte marqué par les exigences de soutenabilité budgétaire et de mobilisation accrue des ressources internes. Cela se traduit par une tendance globalement baissière des dépenses fiscales douanières qui passent de 30,41% à 22,76%.

Les dispositifs les plus impactés concernent, notamment les exonérations accordées au titre des lettres ministérielles (323,0 à 151,4 milliards FCFA soit une baisse de 53,1%), le code minier (249,2 à 155,5 milliards FCFA soit un glissement de -37,6%), les marchés publics (114,9 à 73,6 milliards FCFA soit une diminution de 36,0%), les exonérations conditionnelles (100,0 à 67,8 milliards FCFA soit une régression de 32,2%) et les accords bilatéraux (95,4 à 70,2 milliards FCFA soit un repli de 26,4%).

Cette dynamique se reflète également dans la baisse significative de la part des exonérations dans les recettes douanières, traduisant ainsi un meilleur encadrement des régimes dérogatoires et une amélioration de la maîtrise de l'assiette fiscale.



Parallèlement, certaines exonérations stratégiques connaissent une progression, notamment celles relevant du Code des investissements (153,5 à 328,5 milliards FCFA soit une hausse de 114,0%), des conventions d'établissement (130,6 à 160,3 milliards FCFA soit une progression de 22,7%) et du Code pétrolier (102,8 à 131,3 milliards FCFA soit une évolution de 27,7%). Cette dynamique illustre une réorientation des avantages fiscaux vers les secteurs productifs et prioritaires de l'économie.

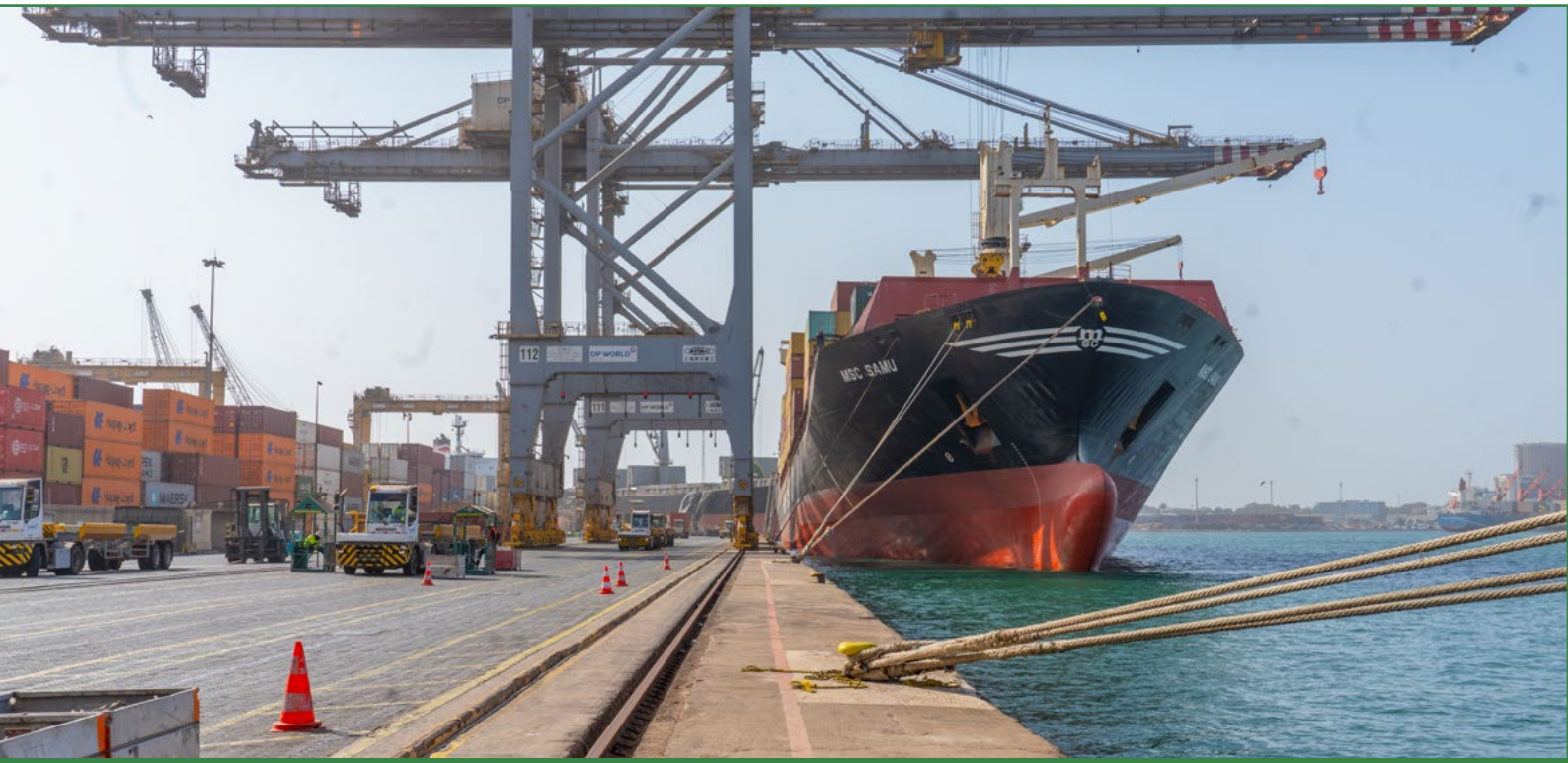
Dans l'ensemble, ces résultats confirment le rôle central de la DGD dans la préservation des équilibres budgétaires par une gestion plus efficiente, mieux ciblée et davantage orientée vers la recherche d'un équilibre entre attractivité économique et sécurisation durable des recettes publiques.

1.3 Soutenir la réalisation du Plan de Redressement économique et social (PRES)

La DGD occupe une place centrale dans la mise en œuvre du PRES, notamment à travers la mobilisation et la sécurisation des ressources fiscales destinées au financement des politiques publiques. Bien que le PRES soit intervenu tardivement dans l'année budgétaire, la DGD a pris toutes les dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre.

Toutefois, plusieurs mesures structurantes prévues dans le cadre de sa mise en œuvre, en particulier celles relatives à l'élargissement de l'assiette fiscale et à la rationalisation des dépenses fiscales, n'ont pu être pleinement opérationnalisées avant la clôture de l'année. C'est pourquoi les performances enregistrées par la DGD en 2025 demeurent relativement limitées d'autant plus que certaines mesures prévues ont été rapportées. La pleine opérationnalisation de l'ensemble des mesures maintenues interviendra en 2026 et devra permettre de mesurer pleinement l'impact des mesures douanières du PRES.

Lancement du PRES le 1er août 2025
avec 142 milliards FCFA
de ressources additionnelles
à mobiliser par la Douane en 2026



DOUANES
SENEGALAISES

1 286,1 milliards FCFA

de recettes recouvrées (+8,76% par rapport à 2024)



2

LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES CITOYENS

LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET LES TRAFICS ILLICITES

PROTÉGER LA SANTÉ DES CITOYENS

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET LUTTER CONTRE LES AUTRES TRAFICS ILLICITES

En 2025, la douane a enregistré des performances satisfaisantes en matière de lutte contre la fraude. Ceux-ci sont le fruit d'une mobilisation et d'un travail constants, d'une collaboration avec les autres forces de défense et de sécurité et à la coopération internationale. Ces résultats contre les trafics illicites et la criminalité transnationale organisée (CTO) reflètent l'adaptation permanente des moyens et des méthodes de travail de la Douane pour déjouer les techniques employées par les organisations de fraude afin de sauvegarder le territoire national.

2.1 Lutter contre la fraude et les trafics illicites

2.1.1 Lutter contre la fraude commerciale

Au plan opérationnel, les actions menées dans le cadre de la lutte contre la sous-évaluation ont permis d'améliorer sensiblement la maîtrise de l'assiette douanière. Grâce au renforcement de l'analyse des données, de l'exploitation du renseignement et des dispositifs de gestion des risques, la DGD a significativement amélioré le ciblage des opérations frauduleuses.

83,39%
des inspections physiques et documentaires réalisées sur la base de profils de risque à l'importation

15,58%
de contrôle non intrusif des importations

1,49%
de taux de fraude détecté soit 1 841 infractions constatées (ratio entre les déclarations frauduleuses et le nombre de contrôles effectués)

Au niveau des unités de dédouanement, 83,39% des inspections physiques et documentaires à l'importation ont été réalisées sur la base de profils de risque, traduisant une montée en puissance du ciblage intelligent des déclarations sensibles. Par ailleurs, le recours accru aux techniques de contrôle non intrusif a permis de soumettre 15,58% des expéditions à l'importation au scanning, renforçant l'efficacité des contrôles tout en préservant la fluidité des opérations commerciales. Ces contrôles ont permis de détecter un taux de fraude de 1,49%.

L'analyse des infractions relevées montre par ailleurs que 81,2% des affaires contentieuses concernent des violations des règles relatives à l'évaluation en douane, ce qui met en évidence l'importance stratégique de la maîtrise de la valeur dans la sécurisation des recettes.



Dans cette dynamique, les travaux d'enrichissement de la base de données des valeurs de référence se sont poursuivis, avec désormais 415 lignes tarifaires prises en compte. Cette action contribue à renforcer les capacités de contrôle des unités opérationnelles, à améliorer la détection des anomalies de valeur et à sécuriser davantage les recettes douanières dans un contexte marqué par de fortes pressions sur la mobilisation des ressources internes.

81,2%
des contentieux constatés concernent des violations des règles relatives à l'évaluation en douane

415
lignes tarifaires prises en compte dans la base de données des valeurs de référence

Au niveau du contrôle après dédouanement, les efforts déployés en 2025 ont permis de renforcer la lutte contre la fraude douanière à travers un meilleur ciblage des opérateurs à risque, la vérification de la sincérité des déclarations et la sécurisation des recettes budgétaires. Les actions menées ont conduit au contrôle de **628 entreprises,** avec un taux de verbalisation de **19,58%**. Par ailleurs, le plan de contrôle a enregistré un taux d'exécution de **84,54%,** témoignant du niveau soutenu des activités de vérification engagées tout au long de l'exercice.

Ces résultats ont contribué à renforcer la part des recettes issues du contrôle après dédouanement, qui représente **1,79%** des recettes budgétaires, en progression de 0,61 point par rapport à 2024.

2.1.2 Lutter contre le commerce illicite des produits soumis à des droits d'accises

Les résultats enregistrés en 2025 dans la lutte contre le commerce illicite des produits soumis à des droits d'accises illustrent un renforcement des capacités opérationnelles des services douaniers. Le nombre de saisies de cigarettes a progressé de 78,26%, avec 2 254 grosses de cigarettes saisies principalement dans les zones du Sud-Est et du Nord. Cette performance reflète une amélioration de l'efficacité du ciblage, du renseignement et des contrôles sur les corridors de fraude.

En revanche, les saisies d'alcool connaissent une baisse de 10% qui pourrait traduire une adaptation des circuits de fraude ou une priorisation des opérations de contrôle sur les produits du tabac, identifiés comme présentant un risque fiscal plus élevé. Globalement, ces résultats confirment les efforts de la DGD dans la lutte contre les trafics illicites des produits fortement taxés et la protection de l'assiette fiscale.

+78,26%

du nombre de saisies de cigarettes

2 254

grosses de cigarettes saisies

-10% **du nombrede saisies d'alcool**

2.1.3 Lutter contre le trafic de drogue

Les résultats de 2025 en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants traduisent une intensification des opérations douanières, marquée par une hausse de 43,57% du nombre de saisies de drogue. Toutefois, les quantités interceptées ont fortement diminué par rapport à 2024, avec 1,37 tonne de cocaïne saisie (-59,62%) et 3,5 tonnes de chanvre indien interceptées (-72,19%). Les autres drogues (khat, ecstasy, haschich, khère, kush) ne représentent que 1,16 % des saisies, en baisse de 76,94 %.

Cela témoigne d'une possible adaptation des réseaux criminels, caractérisée par des flux plus fragmentés et moins volumineux.



Elle confirme néanmoins l'efficacité du dispositif de surveillance et de ciblage mis en œuvre par la Douane dans la lutte contre les trafics illicites.

+43,57%

du nombre de saisies de drogue

1,37 tonne

de cocaïne saisie

1,16% **part du poids des autres drogues (khat, ecstasy,haschich, crack, kush) saisies en 2025 soit -76,94% par rapport à 2024**

2.2 Protéger la santé des citoyens

Avec des saisies d'un poids total de 13,65 tonnes de faux médicaments, principalement dans les zones Centre et Nord, la DGD démontre une action ciblée contre les réseaux criminels qui alimentent un marché parallèle extrêmement dangereux pour la santé publique. De même, l'augmentation de 111,41% des saisies de produits impropres à la consommation témoigne d'un renforcement significatif de la vigilance douanière et d'une montée en puissance des capacités de contrôle aux frontières et dans le territoire national.

Derrière ces chiffres, ce sont des milliers de vies qui sont potentiellement sauvées des effets néfastes de ces trafics illicites.

13,65 tonnes
de faux médicaments saisies principalement au Centre et au Nord

+111,41%
du nombre de saisies de produits impropres à la consommation

Le **tababa** (ou simplement taba) est une mixture artisanale à base de poudre ou de feuilles de tabac, largement consommée en Afrique de l'Ouest (notamment au Sénégal et en Gambie). Détourné de ses usages classiques (chiquer ou priser), il est fréquemment utilisé par certaines femmes comme un aphrodisiaque ou un remède traditionnel, inséré directement dans les parties intimes. Cette pratique comporte des risques sanitaires extrêmement graves : forte dépendance, lésions et infections gynécologiques, risques de cancers, dangers pour la grossesse.





Les interceptions de 103,16 tonnes de cuisses de poulets et de 105 382 boules de tabac en 2025 confirment l'ampleur et la diversité des menaces traitées par la DGD, allant des denrées alimentaires aux produits de consommation courante prohibés.

Ces résultats sont le fruit d'une stratégie proactive fondée sur l'analyse de risque, le contrôle renforcé des flux commerciaux et des interventions ciblées. Ainsi, la DGD s'impose comme un rempart sanitaire essentiel, protégeant les populations contre les produits frauduleux, impropres, dangereux ou mortels.

2.3 Protéger l'environnement et lutter contre les autres trafics illicites

La DGD joue un rôle majeur dans la protection de l'environnement et la préservation des écosystèmes. Les saisies de 7,87 tonnes de produits chimiques dangereux, dont 1,45 tonne de cyanure destinée aux sites d'orpaillage du Sud-Est, illustrent suffisamment l'engagement de l'Administration des Douanes dans la lutte contre les activités extractives illégales et les risques de pollution environnementale.

De même, les 36,52 tonnes de sachets plastiques saisies traduisent la contribution de la Douane à la mise en œuvre des politiques publiques de protection du cadre de vie et de réduction des déchets plastiques, en cohérence avec les objectifs de développement durable.

7,87 tonnes
de produits chimiques dangereux dont 1,45 tonne de cyanure interceptées en 2025 dans les sites d'orpaillage du Sud-Est

36,52 tonnes
de sachets plastiques saisies

Le ***cyanure*** utilisé dans l'extraction minière présente des risques environnementaux particulièrement élevés. Les déversements accidentels ou les rejets non maîtrisés peuvent entraîner une destruction rapide des écosystèmes aquatiques, une contamination durable des eaux souterraines et des sols, ainsi qu'une bioaccumulation dans la chaîne alimentaire. En raison de sa forte solubilité et de sa mobilité dans le milieu naturel, la réhabilitation des sites contaminés est techniquement difficile et nécessite des interventions longues et coûteuses.





Les résultats enregistrés en 2025 confirment également le rôle stratégique de la DGD dans la sauvegarde du territoire national et la sécurisation des frontières. Au-delà de sa mission fiscale, la DGD agit comme une force de protection économique et sécuritaire face aux trafics illicites et aux menaces transfrontalières.

Les saisies de 5 fusils et d'une arme de poing, ainsi que la hausse de 12% des affaires contentieuses liées aux devises étrangères, contribuent à préserver la stabilité économique, à lutter contre la criminalité organisée et à renforcer l'autorité de l'État sur le territoire national.

Les performances enregistrées mettent en évidence la contribution déterminante de la DGD à la préservation des ressources naturelles ainsi qu'à la protection de la faune et de la flore. La progression de 185% des saisies d'or non monétaire témoigne du renforcement de la lutte contre l'exploitation et l'exportation frauduleuses des ressources minières nationales.

La saisie de 8,5 kg de défenses d'éléphant dans le cadre de la mise en œuvre de la convention CITES illustre également l'implication active de la Douane dans la lutte contre le trafic des espèces protégées et la préservation de la biodiversité.

À travers ces interventions, la DGD affirme son rôle de pilier de la souveraineté nationale, de la sécurité environnementale et de la protection du patrimoine naturel du Sénégal.

161 695 coupures
de billets noirs en devises étrangères saisies (+12% du nombre des affaires contentieuses y relatives)

5 fusils et 1 PA
saisis en 2025









3

LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION MODERNE ET DIGITALISÉE

DIGITALISER LA SURVEILLANCE DOUANIÈRE

DIGITALISER LES OUTILS DE RENSEIGNEMENT

POURSUIVRE LA DIGITALISATION DES PROCÉDURES DOUANIÈRES

En 2025, la DGD a poursuivi de manière soutenue sa transformation digitale afin de renforcer l'efficacité des contrôles, la sécurisation des recettes, la fluidité des opérations commerciales ainsi que la modernisation de la gouvernance douanière. Cette dynamique s'inscrit dans une logique de dématérialisation progressive des procédures, d'exploitation renforcée des données et d'automatisation des dispositifs de surveillance et d'analyse des risques.

3.1 Digitaliser la surveillance douanière

Dans le domaine de la surveillance douanière, plusieurs avancées structurantes ont été enregistrées. La mise en place du Centre de Commandement opérationnel des Douanes (CCOD) incarne la mutation de la DGD vers une surveillance intelligente et centralisée des opérations douanières. Cette plateforme centralisée permet une supervision en temps réel des flux commerciaux, renforçant ainsi la traçabilité et la sécurité de la chaîne logistique.

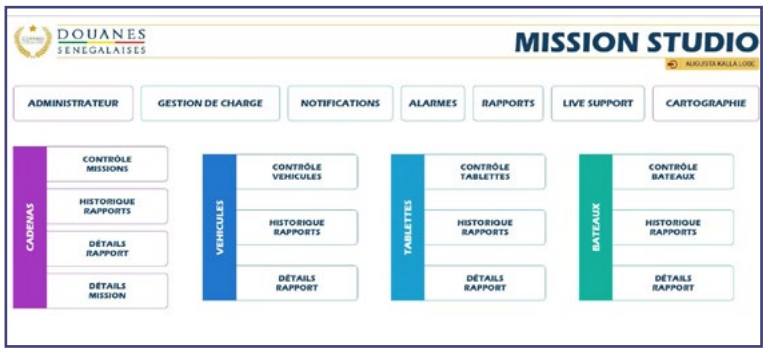
En parallèle, le système TOP-TIE de suivi électronique des marchandises en transit a permis un suivi sécurisé de 78 607 cargaisons en 2025. Grâce à l'utilisation de balises GPS, les risques de déversement frauduleux sur le corridor sont réduits et la traçabilité est garantie.

Dans le cadre de l'intégration régionale, le projet SIGMAT a également permis de consolider l'interconnexion des systèmes douaniers entre le Sénégal et le Mali sur l'axe Dakar-Bamako, avant sa suspension liée au contexte sécuritaire régional. De nouvelles perspectives d'interconnexion sont toutefois engagées avec la Gambie sur l'axe Dakar-Banjul.

78 607 cargaisons

en transit suivies par TOP-TIE en 2025





Mali avec **57 600 expéditions**

Gambie avec **19 151** envois

sont les principales destinations du transit en partance du Sénegal

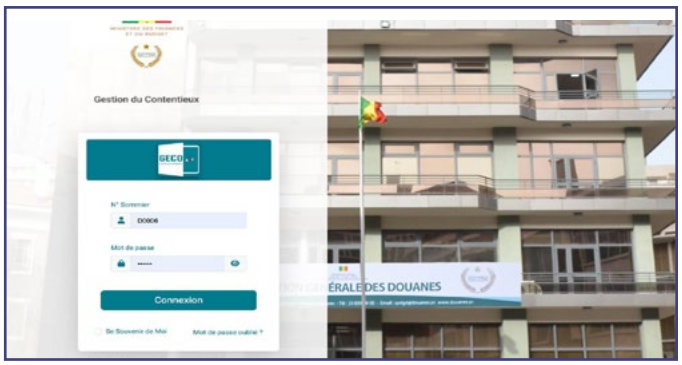
3.2 Digitaliser les outils de renseignement

L'exploitation des données est devenue le pilier majeur de l'efficacité douanière. Les plateformes nCEN, FNID ainsi que les dispositifs d'analyse fondés sur les algorithmes d'analyse prédictives ont permis d'améliorer qualitativement le ciblage des opérations à risque.

Grace au scoring et à l'intelligence artificielle, 9 682 alertes ont été émises en 2025 sur des déclarations représentant près de 232 milliards FCFA de sous-évaluation potentielle. Cette montée en puissance de l'exploitation des données a été renforcée par la signature de protocoles d'échange d'informations avec le Port autonome de Dakar, facilitant l'accès en temps réel aux données logistiques et commerciales.

3.3 Poursuivre la digitalisation des procédures douanières

En 2025, la digitalisation des procédures s'est poursuivie avec l'extension du système GAINDE aux unités intérieures par la connexion des bureaux de Kaolack et Kidira, portant ainsi le taux de couverture des unités de dédouanement à 52,73%. Les bureaux connectés concentrent désormais 96,37% des recettes douanières mobilisées. Cette dynamique sera poursuivie en 2026.



La digitalisation du contentieux douanier avec GECO progresse également, même si son appropriation demeure encore limitée, avec seulement 30% des receveurs-poursuivants utilisateurs de la plateforme en 2025.

52,73%
des unités de dédouanement sont connectées au système GAINE mais assurent 96,37% des recettes douanieres



GECO

la digitalisation du contentieux

30%
des Receveurs-poursuivants utilisent GECO en 2025

Digitalisation du suivi de la **TVA suspendue**

GSPP, digitalisation de la gestion et du suivi des stocks de produits pétroliers

GED la digitalisation du courrier de la DGD

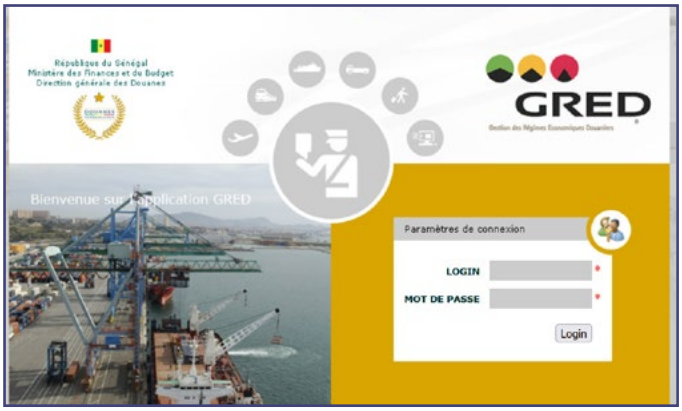
SYSGAPD la digitalisation de la gestion du personnel

SISED la digitalisation des enquêtes douanières

90 % de taux de couverture de la GRED

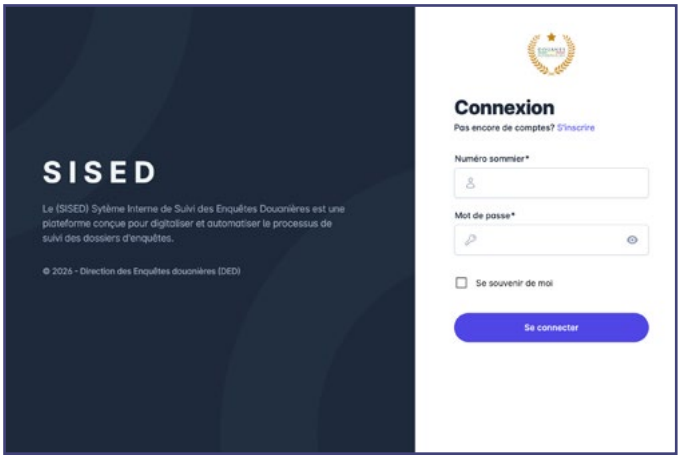
Enfin, les efforts de modernisation des infrastructures numériques ont permis de garantir un niveau élevé de disponibilité des applications stratégiques de la DGD. Les plateformes GAINDE, GRED, GECO et TVA suspendue ont enregistré un taux de disponibilité global de 99,18 %, assurant ainsi une amélioration notable de la résilience et de la continuité des services numériques douaniers.





99,18 % de taux de disponibilité des applications (GAINDE, GRED, GECO, TVA suspendue)

Globalement, les résultats obtenus en 2025 traduisent les avancées importantes de la DGD dans sa transition vers une administration moderne et digitalisée, même si des défis subsistent encore, notamment en matière d'interconnexion complète des unités, de généralisation de l'usage des plateformes métiers et de renforcement des capacités numériques des acteurs.

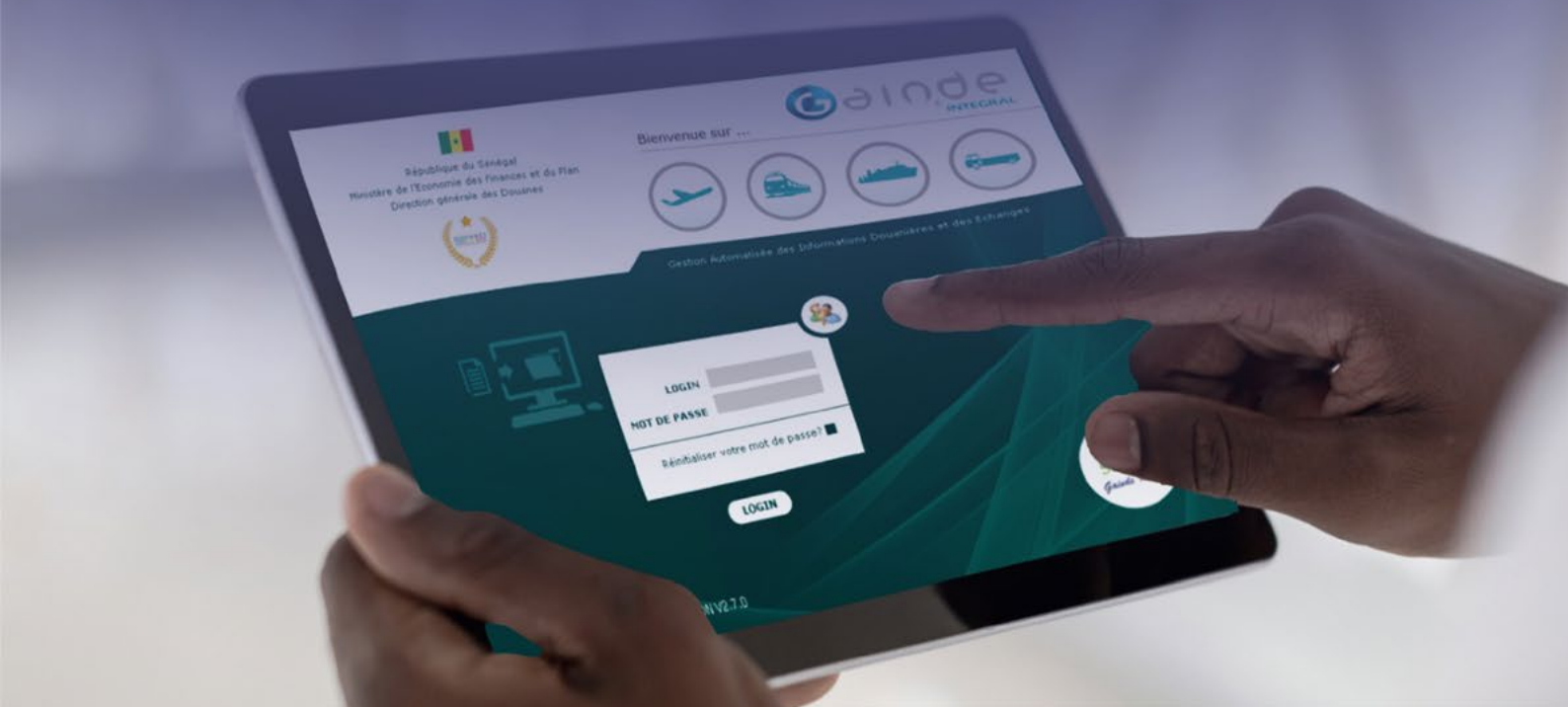


DOUANES
SENEGALAISES

93,53%

de déclarations électroniques en 2025

(+5,31% par rapport à 2024)



4

LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES ET DE LA COMPÉTITIVITÉ

FACILITER LE COMMERCE INTERNATIONAL

CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DES ÉQUILIBRES DU COMMERCE EXTÉRIEUR

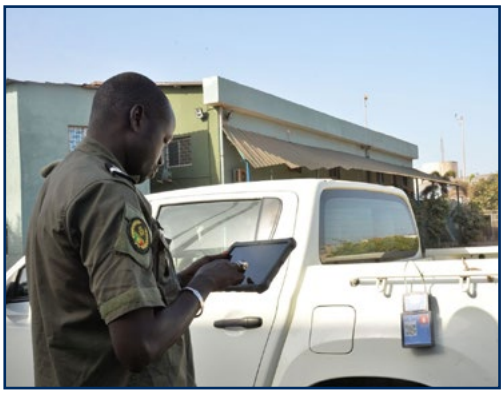
DÉVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

4.1 Faciliter le commerce international

En 2025 la DGD a poursuivi ses réformes engagées en faveur de l'amélioration du climat des affaires et de la facilitation des échanges dans le sillage d'un alignement progressif sur les standards internationaux, notamment ceux de la Convention de Kyoto révisée et de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC. Les piliers de cette dynamique forte sont la simplification, l'harmonisation et la dématérialisation des procédures douanières.

93,53%
de déclarations électroniques en 2025





Le taux de déclarations électroniques qui a atteint 93,53% en 2025, confirme la forte progression de la digitalisation des procédures et la réduction des formalités physiques. Cette dynamique a été accompagnée par des mécanismes de facilitation accordant quasi-systématiquement la mainlevée aux opérations à faible risque.

Illustration de la maturité digitale bien enclenchée, 9,42% des déclarations ont bénéficié d'un Bon à enlever (BAE) automatique, représentant 12,42% des importations. De même, les déclarations simplifiées ont représenté 6,68% des opérations, dont 65,13% concernent le secteur des hydrocarbures, consolidant ainsi les efforts de fluidification des opérations sur les segments.

9,42% **de déclarations avec BAE automatique représentant** **12,42%** **des importations en 2025**

6,68% **de déclarations simplifiées en 2025 dont** **65,13%** **pour les hydrocarbures**

En 2025, 84 entreprises bénéficiaient du statut d'Opérateur économique agréé (OEA), représentant 19,35% des importations et 20,22% des exportations. Les avantages accordés aux OEA ont contribué à réduire significativement les délais de passage en douane. À l'importation, le délai de mainlevée physique est estimé au port de Dakar à 14 jours contre 10,5 jours pour les OEA.

NB : le délai de dédouanement à l'importation est la durée entre l'enregistrement de la déclaration et l'obtention du BAE

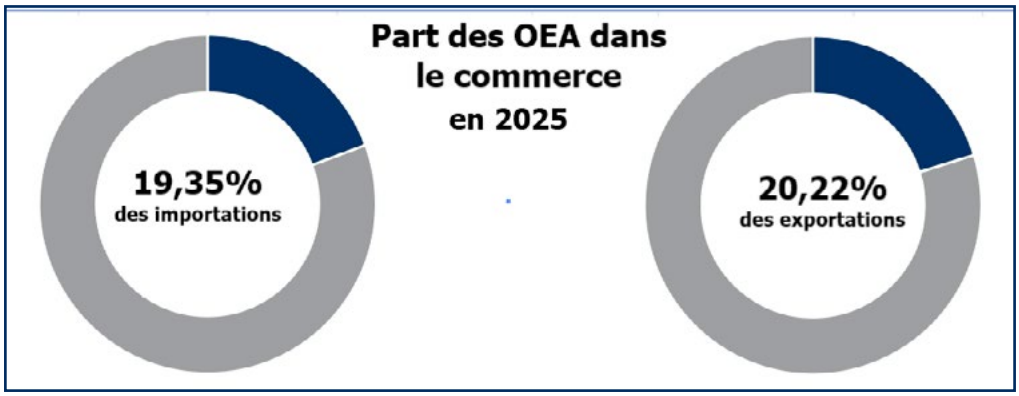
En 2025, la célérité des opérations de dédouanement s'est considérablement améliorée, avec un délai moyen ramené de 107 heures en 2024 à un peu plus de 60 heures, soit une réduction de près de -39%. Cette performance résulte des efforts de simplification et de digitalisation des procédures. Elle est encore plus marquée pour les opérateurs bénéficiant du statut d'OEA, qui obtiennent automatiquement le Bon à Enlever pour l'essentiel de leurs déclarations, ainsi que pour les importations par voie terrestre, dont le passage en douane s'effectue en moyenne en deux heures et la mainlevée physique en une journée.

±1 jour,
temps nécessaire pour la mainlevée physique à l'importation par voie terrestre

14 jours,
temps nécessaire pour la mainlevée physique à l'importation par voie maritime contre 10,5 jours pour les OEA

84 entreprises
agréés au statut d'OEA

À l'exportation, le délai moyen de mainlevée est de 215 minutes à compter du dépôt de la déclaration, contre seulement 15 minutes pour les opérateurs agréés OEA. En outre, dans le domaine du commerce électronique, 45,71% des envois à faible risque ont bénéficié d'une mainlevée immédiate, signe d'adaptation progressive de la Douane aux exigences de rapidité et de fluidité induites par le développement du e-commerce.



215 minutes,
temps nécessaire pour la mainlevée à l'exportation à compter du dépôt de la déclaration contre 15 minutes pour les OEA

45,71%
des envois à faible risque du commerce électronique bénéficient d'une mainlevée immédiate

60 heures **délai de dédouanement à l'importation par voie maritime contre BAE automatique pour les OEA**

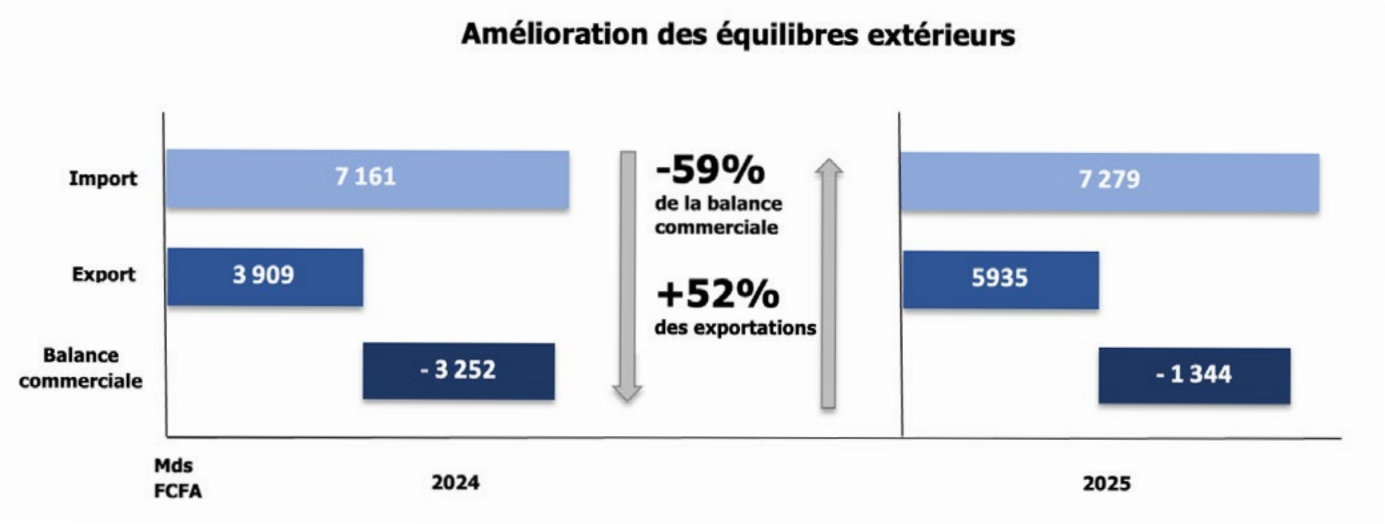
±2 heures, **délai de dédouanement à l'importation par voie terrestre**

Globalement, ces résultats confirment les avancées de la DGD dans la construction d'une administration douanière moderne, digitalisée et davantage orientée vers l'accompagnement des entreprises, la compétitivité économique et la facilitation des échanges, tout en maintenant les exigences de sécurisation des recettes et de contrôle des flux commerciaux.

24 heures,
pour le traitement des exonérations

4.2 Contribuer à l'amélioration des équilibres du commerce extérieur

En 2025, la DGD a joué un rôle déterminant dans l'amélioration des équilibres du commerce extérieur à travers une politique douanière orientée vers la promotion des exportations et l'accompagnement de la compétitivité des entreprises nationales. Cette dynamique s'est traduite par une progression significative des exportations, conjuguée à une réduction sensible du déficit de la balance commerciale.



Les exportations sont passées de 3 909 milliards FCFA en 2024 à 5 935 milliards FCFA en 2025, soit une progression de 52%. Parallèlement, le déficit de la balance commerciale s'est réduit de 3 252 milliards FCFA à 1 344 milliards FCFA, traduisant une amélioration de 59%. Au-delà des effets liés au nouveau statut du Sénégal en tant que pays producteur de pétrole, ces performances reflètent également l'impact des mesures de facilitation des échanges et des régimes économiques douaniers mis en œuvre par l'Administration des Douanes afin de soutenir la compétitivité des entreprises et de promouvoir les activités orientées vers l'exportation.

Dans cette perspective, la DGD a poursuivi le déploiement de mécanismes douaniers favorables à la transformation locale, à la réexportation et à la compétitivité des entreprises. Les régimes économiques douaniers, notamment l'entreprise franche d'exportation, le perfectionnement actif et les exonérations ciblées sur les intrants destinés à la production exportable des zones économiques spéciales, ont permis de réduire les coûts logistiques et fiscaux supportés par les entreprises exportatrices. Ces dispositifs ont contribué à améliorer la fluidité des opérations et à renforcer l'attractivité du territoire national comme plateforme d'échanges et de transformation.

En 2025, les opérations réalisées sous ces régimes ont généré des réexportations d'une valeur de 427,7 milliards de FCFA, représentant 7,21% des exportations totales. Cette contribution met en évidence le rôle de la Douane dans la facilitation des échanges et l'accompagnement des opérateurs économiques orientés vers les marchés

extérieurs. Toutefois, la portée relative de cette part pourrait être nuancée au regard de la forte augmentation du volume global des exportations induites par les expéditions de pétrole brut de Sangomar. En effet, la part des réexportations réalisées sous régimes économiques avoisinait 11% en 2024, ce qui montre que la baisse observée en 2025 résulte davantage d'un effet de structure lié à l'essor des exportations pétrolières que d'un recul de l'activité soutenue par ces régimes.







La répartition des exportations et réexportations sous régimes économiques fait ressortir une prédominance des exportations des entreprises franches d'exportation (EFE), dont la part est passée de 50% en 2024 à 52% en 2025.

À l'inverse, les réexportations suite entrepôts de stockage ont reculé de 20% à 13%, tandis que les réexportations suite entrepôts industriels ont enregistré une progression notable, passant de 8% à 13%.

Les opérations réalisées sous le régime de l'admission temporaire pour perfectionnement actif ont également gagné en importance, leur part augmentant de 5% à 7%, alors que les réexportations effectuées dans le cadre des Zones économiques spéciales (ZES) demeurent marginales, avec une contribution ramenée de 2% à 1%.

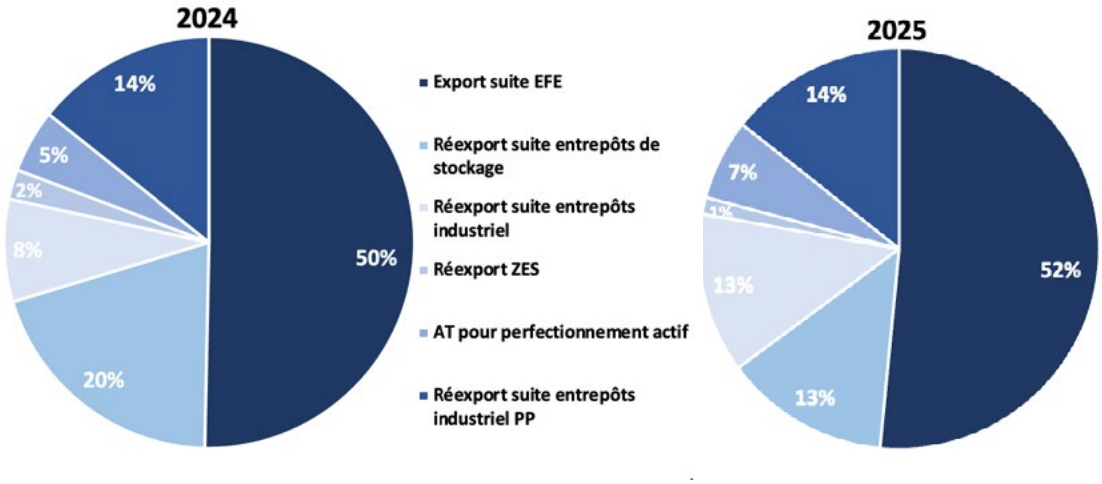
Les réexportations suite entrepôts industriels de produits pétroliers (PP), quant à elles, sont restées stables à 14 %.

Dans l'ensemble, ces évolutions traduisent une réorientation progressive des flux vers des régimes favorisant davantage les activités de transformation et la création de valeur ajoutée. Elles témoignent également du rôle croissant des régimes économiques comme instruments de soutien à la compétitivité des entreprises et à la promotion des exportations.

La progression des régimes liés aux entrepôts industriels et au perfectionnement actif illustre ainsi une meilleure appropriation des mécanismes de facilitation offerts par la Douane, en cohérence avec les objectifs de développement industriel et de renforcement de l'attractivité économique du pays.

7,21% **taux de réexportation suite regimes économiques soit 427,7 milliards de FCFA en 2025**

Evolution de la structure des exportations et réexportations suite régimes économiques



Ainsi, au-delà de sa mission classique de mobilisation des recettes, la Direction générale des Douanes s'affirme comme un acteur stratégique de la politique économique nationale, contribuant activement à la promotion des exportations, à la compétitivité des entreprises et au rééquilibrage durable de la balance commerciale du Sénégal.



4.3 Développer le partenariat avec le secteur privé

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et du renforcement du partenariat avec le secteur privé, la Direction générale des Douanes (DGD) a poursuivi en 2025 une dynamique de dialogue et de concertation avec les opérateurs économiques et les organisations professionnelles.

Organisation des Journées de l'Entreprise
les 10 et 11 décembre 2025

À ce titre, après dix ans d'interruption, la DGD a relancé l'organisation des Journées de l'Entreprise. Cette initiative a constitué un cadre privilégié d'échanges entre la Douane et les acteurs du secteur privé autour des préoccupations liées à la facilitation des échanges, à la compétitivité des entreprises et à l'amélioration des procédures douanières.

Le dialogue public-privé a également été consolidé à travers la tenue régulière des cadres de concertation tels que le Sous-comité de facilitation et le Comité de Partenariat Douane-Entreprise (CPDE), qui joue un rôle central dans l'animation des échanges avec les opérateurs économiques et l'organisation des Journées de l'Entreprise.

Par ailleurs, la célébration de la Journée internationale de la Douane a constitué un autre espace important de dialogue, de sensibilisation et de partage avec les partenaires du secteur privé, les administrations publiques et les acteurs de la chaîne logistique. Cette rencontre a permis de promouvoir les réformes engagées par la DGD, de renforcer la confiance avec les usagers et de consolider l'approche collaborative dans la mise en œuvre des missions douanières.

L'ensemble de ces initiatives traduit la volonté de la DGD de bâtir une administration davantage tournée vers l'écoute, la transparence, l'accompagnement des entreprises et la co-construction des réformes visant à améliorer durablement l'environnement des affaires.



5

LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION EN MOUVEMENT ET SOUCIEUSE DE LA VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN

UNE ADMINISTRATION EN PLEINE MUTATION BASÉE SUR UN NOUVEAU PARADIGME DE GOUVERNANCE

UNE ADMINISTRATION FONDÉE SUR LA VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN

5.1 Une administration en pleine mutation basée sur un nouveau paradigme de gouvernance

L'année 2025 marque une étape importante dans la transformation de la DGD, à travers la consolidation d'un nouveau cadre de gouvernance fondé sur la performance, la transparence, la modernisation et le pilotage stratégique par les données. Cette dynamique s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme 2032 « Gestion des Ressources douanières et Protection de l'Économie », instrument programmatique et budgétaire de la DGD dans le cadre de la budgétisation par programme instaurée par la LOLF.

La budgétisation par programme (programme 2032)
structure l'ensemble des activités de la DGD en un programme unifié

Ce programme constitue désormais le référentiel structurant de l'action douanière en regroupant l'ensemble des missions de la DGD autour d'objectifs de performance clairement définis, alignés sur les priorités nationales de mobilisation des ressources, de protection de l'économie et de facilitation des échanges. Dans cette perspective, le Programme de Modernisation de l'Administration des Douanes (PROMAD) a poursuivi son déploiement comme principal levier opérationnel de transformation de l'institution, notamment dans les domaines de la digitalisation des procédures, du renforcement de l'analyse des risques, de la surveillance intelligente et de la modernisation des outils de gestion.

Poursuite du Programme de
Modernisation de l'Administration des Douanes (PROMAD)

5.1.1 Un nouveau paradigme de gouvernance en 2025

La mise en œuvre de cette stratégie s'est appuyée sur la Carte des Actions prioritaires (CAP 2025), véritable feuille de route annuelle de la DGD, conçue comme l'instrument opérationnel de pilotage des réformes et des objectifs de performance. Avec un taux global d'exécution de 75,3%, la CAP a permis d'assurer un meilleur suivi des résultats, une responsabilisation accrue des structures et une meilleure articulation entre les objectifs stratégiques et les activités opérationnelles.

75,3%
de taux d'exécution de la CAP 2025 avec comme vision: "une Douane performante au service du citoyen et de l'entreprise"

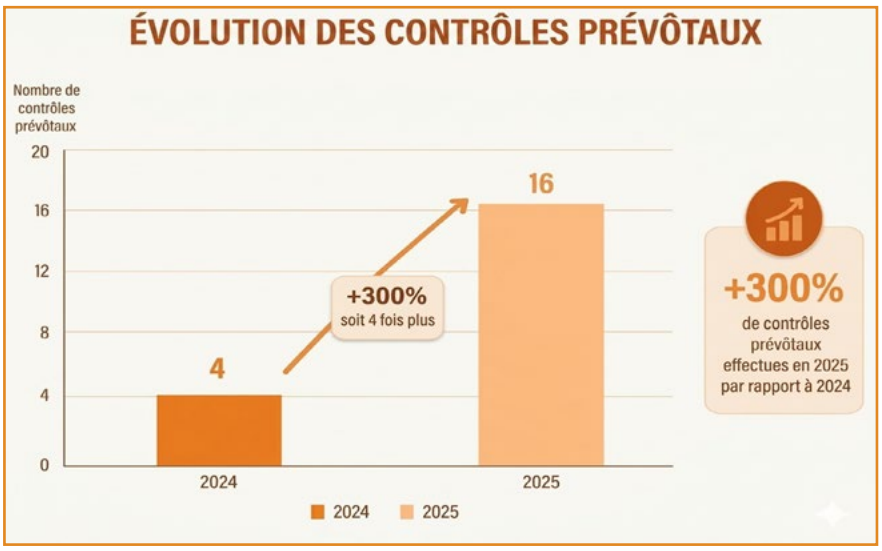
98,94%
de tauxd'exécution budgétaire

Une nouvelle gouvernance
basée sur la transparence, l'éthique et la reddition des comptes

1,82% **de taux d'intervention sur les recettes douanières**
soit 1,8 FCFA dépensés pour collecter 100 FCFA de recettes douanières

Avec un taux d'exécution de 98,94% de son budget, la DGD démontre une gestion rigoureuse des deniers publics. Un taux d'intervention sur les recettes douanières maîtrisé à 1,82%, soit 1,8 FCFA dépensé pour mobiliser 100 FCFA de recettes.

De même, 57,5 % des recommandations issues des missions d'audit ont été mises en œuvre, traduisant la volonté de renforcer la conformité et l'amélioration continue des processus internes.



100%
d'efficacité du traitement des signalements ou dénonciations

57,5%
des recommandations d'audit mises en œuvre

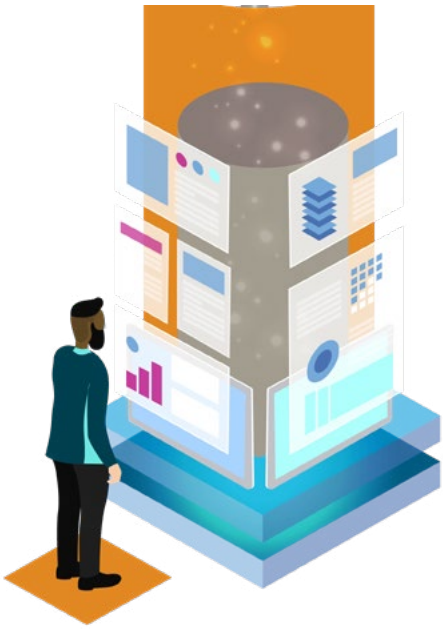
5.1.2 Une administration en pleine mutation

Installation progressive d'une culture accrue des données

Une charte de la gouvernance des données et la mise en place d'un Centre d'analyse et de traitement des données

Un pilotage par les données avec une plateforme de prise de décisions et des outils de suivi comme les tableaux de bord de performance

Parallèlement, la DGD a engagé sa transition vers une administration davantage pilotée par les données à travers plusieurs projets structurants en cours de déploiement.



Placer la Performance au cœur de l'action douanière avec les contrats de performance du programme PforR

Engagement de la réforme du Code des Douanes

Elaboration du Document stratégique de la Vision Douane 2030 (D30)

Dans cette dynamique de modernisation, plusieurs réformes structurantes ont été engagées afin d'aligner la DGD sur les standards internationaux et de mieux répondre aux exigences nationales en matière de qualité du service public, de compétitivité économique et de sécurité. Il s'agit notamment de la réforme du Code des Douanes, de la refonte de l'organisation des services, de la réforme du Statut du Personnel, de la modernisation des codes-régimes ainsi que de l'élaboration du Document stratégique « Vision Douane 2030 » et du Plan stratégique de développement 2026-2030. Ces réformes traduisent l'ambition de bâtir une administration douanière moderne, agile et résiliente, capable de concilier efficacement mobilisation des recettes, facilitation des échanges et protection du territoire et des citoyens.

La réforme du Statut du Personnel

La réforme organisationnelle

Déclenchement du processus d'élaboration du Plan stratégique de Développement 2026-2030

5.2 Une administration fondée sur la valorisation du capital humain

La performance de la Direction générale des Douanes repose avant tout sur la qualité de ses ressources humaines, considérées comme le principal levier de modernisation et d'efficacité de l'action douanière. Dans cette perspective, l'année 2025 a été marquée par des efforts soutenus visant à renforcer les capacités professionnelles des agents, améliorer la gestion des carrières et consolider les conditions de travail et de prise en charge sociale du personnel.

En fin 2025, l'effectif global de la Direction générale des Douanes s'établit à 2 082 agents, dont 74,40% sont âgés de 25 à 44 ans, traduisant une administration relativement jeune, dynamique et disposant d'un fort potentiel d'adaptation aux mutations technologiques et organisationnelles. Cette qualité du capital humain est également illustrée par le niveau de qualification du personnel, avec 60,18% des agents ayant au moins le baccalauréat, ce qui constitue un atout important pour accompagner les réformes de modernisation et de digitalisation de l'Administration. Par ailleurs, la féminisation des effectifs poursuit sa progression représentant 6,63% de l'effectif total.

2082 agents
en fin 2025 dont 74,40% ont entre 25 et 44 ans

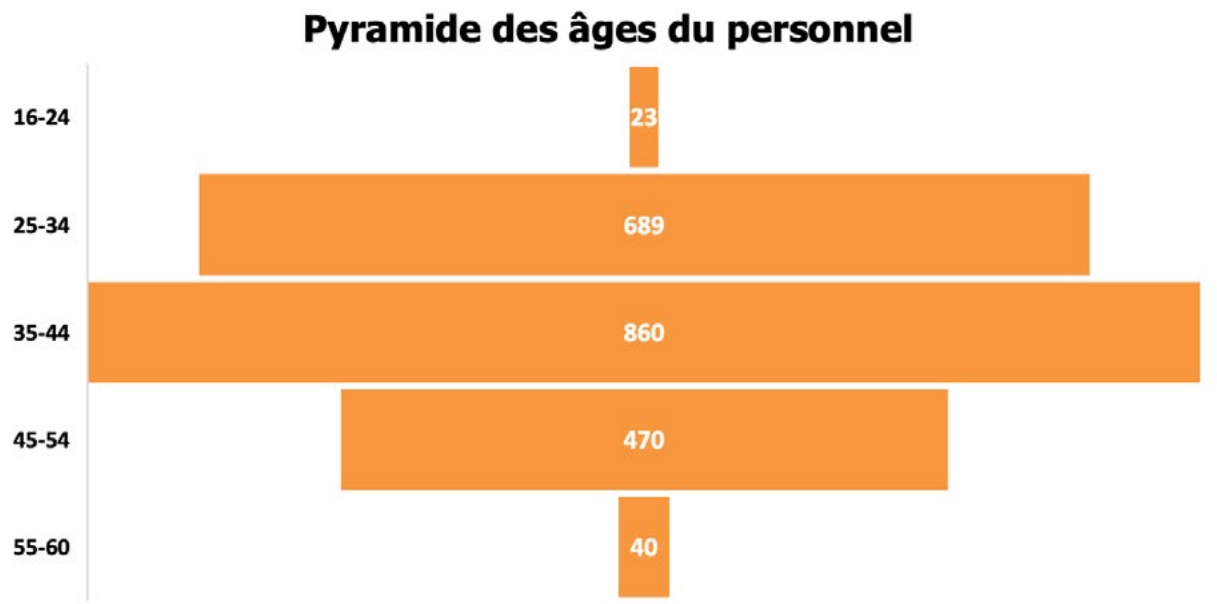
60,18%
du personnel ayant au moins le baccalauréat

138 femmes
soit 6,63% de l'effectif

16,70%
de taux de recrutement en 2025
(298 agents recrutes avec la sortie de la 40ème promo de l'Ecole des Douanes dont 14,18% de personnel féminin)

99,33% de taux de rétention du personnel, témoignant de l'attractivité de l'Administration douanière

L'année 2025 a également été marquée par un effort sans précédent en matière de formation continue. Ainsi, 374 agents ont bénéficié de sessions de formation contre seulement 32 en 2024, portant le taux de formation à 18%. Ces actions ont permis de renforcer les compétences techniques et managériales des agents dans des domaines stratégiques tels que la digitalisation, l'analyse des risques, le renseignement, le contrôle, la lutte contre la fraude et le pilotage de la performance.



374 agents
formés (contre 32 en 2024)
soit un taux de formation de 18%

30%
de taux de mobilité en 2025

11 sièges
d'unités construits ou réhabilités en 2025 soit un taux d'exécution de 16,4% du plan de réhabilitation des locaux 2025-2030

Parallèlement, les autorités douanières ont poursuivi leurs efforts en faveur de l'amélioration du cadre professionnel et social des agents. Plusieurs actions ont été engagées dans le domaine des infrastructures administratives à travers la construction et la réhabilitation de bâtiments, ainsi que le renouvellement progressif des moyens d'intervention et des équipements techniques destinés à renforcer l'efficacité opérationnelle des services.

Continuité dans le renouvellement du parc des moyens et équipements techniques d'intervention avec le PROMAD

La prise en charge sociale du personnel a également constitué une préoccupation majeure. À ce titre, le centre médico-social de la DGD poursuit sa montée en puissance afin d'améliorer l'accès aux soins et le suivi sanitaire des agents. De même, l'accompagnement social a été renforcé à travers les actions de la Mutuelle des Douanes, l'appui aux activités religieuses telles que les pèlerinages à La Mecque et à Rome, ainsi que la promotion du sport et de la cohésion interne avec les activités de l'AS Douanes et l'organisation du tournoi de football du Directeur général.

À travers ces différentes initiatives, la DGD confirme sa volonté de bâtir une administration moderne, performante et humaine, fondée sur la valorisation du capital humain, le bien-être des agents et le renforcement durable des capacités professionnelles au service de la performance collective.

Un centre médico-social qui monte en puissance pour une meilleure santé du personnel

La DGD, une administration ancrée dans les valeurs du sport avec l'AS Douanes et le tournoi de football du DG

















DOUANES
SENEGALAISES

1,82%

de taux d'intervention sur les recettes douanières en 2025

soit 1,8 FCFA dépensés pour collecter 100 FCFA de recettes douanières



6

LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION AU CŒUR DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

COOPÉRATION BILATÉRALE

COOPÉRATION RÉGIONALE

COOPÉRATION INTERNATIONALE

En 2025, la DGD a consolidé son positionnement au sein de la communauté douanière internationale grâce à des partenariats bilatéralaux, régionaux et multilatéraux résolument orientée vers la modernisation de l'administration, la facilitation des échanges, le renforcement des capacités et la lutte contre les trafics illicites. Les actions menées au cours de l'année témoignent d'une ouverture accrue de la DGD aux partages d'expériences et à l'adoption des innovations développées par les administrations douanières partenaires.

Une coopération internationale au service de la modernisation et de la performance douanière

6.1. Coopération bilatérale

Sur le plan bilatéral, la coopération avec la Gambie a notamment porté sur la facilitation du transit, l'échange de données douanières, l'interconnexion des systèmes d'information et l'amélioration de la fluidité des flux transfrontaliers. Les relations avec la Chine ont, quant à elles, permis à la DGD d'explorer des solutions innovantes en matière de dédouanement, de gestion intelligente des frontières et de commerce électronique transfrontalier. La visite effectuée auprès des Douanes de Shenzhen et du centre chinois de formation consacré au programme OEA a également constitué une opportunité de partage d'expériences sur la digitalisation et la facilitation des échanges.

Une coopération active avec la Gambie, la France, la Chine, le Nigeria, le Burkina Faso, Djibouti et le Mali



6.2. Coopération régionale

La coopération régionale a également occupé une place importante. La participation de la DGD aux instances de l'OMD-AOC, notamment à la 31ème Conférence des Directeurs généraux des Douanes à Kinshasa et à la réunion des experts organisée à Dakar, a contribué au renforcement de la concertation régionale autour des questions d'efficacité, de sécurité et de prospérité. La tenue à Dakar de la réunion des experts de l'OMD-AOC a, en outre, confirmé le rôle du Sénégal dans l'animation de la coopération douanière régionale



La 31ème Réunion du Comité des Experts de la Région OMD-AOC organisée à Dakar du 17 au 21 novembre 2025

L'année 2025 a également été marquée par une forte mobilisation autour de la lutte contre la fraude et les trafics illicites. Le séminaire consacré au ciblage et au contrôle des conteneurs, organisé avec plusieurs partenaires internationaux et réunissant des participants de 14 pays africains, a favorisé la mutualisation des savoir-faire en matière de lutte contre les trafics maritimes. Cette dynamique s'est prolongée avec l'opération régionale CRIPHARM, conduite avec les administrations douanières des 24 pays membres de l'OMD-AOC, afin d'intensifier la lutte contre la criminalité pharmaceutique

14 pays mobilisés
dans le cadre du séminaire sur le ciblage et le contrôle des conteneurs : l'opération « Shark »

24 administrations douanières
mobilisées dans l'opération régionale CRIPHARM

6.3. Coopération internationale

La coopération internationale a enfin constitué un levier majeur de transformation numérique et de renforcement des compétences. L'organisation à Dakar d'un atelier multirégional sur les technologies de rupture, sous l'égide de l'OMD, a permis d'approfondir les réflexions sur l'intelligence artificielle, la blockchain et les autres technologies susceptibles de transformer les procédures douanières. De même, l'atelier régional organisé par AFRITAC de l'Ouest sur l'utilisation de l'analyse des données et de l'intelligence artificielle pour le contrôle a posteriori s'inscrit directement dans la dynamique de développement d'une douane davantage axée sur l'exploitation des données.

Bilan de l'action internationale de la DGD en 2025

+7 missions internationales

+5 délégations étrangères accueillies

+4 rencontres, ateliers et formations internationales accueillis au Sénégal

+5 actions de renforcement des capacités avec l'OMD

+3 activités avec l'appui de partenaires techniques et financiers

Un fait particulièrement significatif pour le rayonnement international de la DGD est l'élection du Sénégal à la vice-présidence de l'Équipe de projet chargée du mécanisme de mesure de la performance (EPMMP) de l'OMD. Cette responsabilité confère au Sénégal un rôle accru dans les travaux relatifs à la mesure de la performance douanière et à la gouvernance fondée sur les données.

Une première, **le Sénégal** assure la **Vice-Présidence de l'EPMMP** à l'OMD

En définitive, la coopération internationale douanière en 2025 apparaît comme un véritable instrument de performance et de transformation de la DGD. Elle a permis de renforcer les relations avec les administrations partenaires et de développer des échanges d'expériences, tout en soutenant le renforcement des capacités. Elle a également participé à améliorer la coopération transfrontalière et favoriser l'appropriation des innovations technologiques. Enfin, elle a renforcé le positionnement de la Douane sénégalaise comme un acteur actif de la coopération douanière africaine et internationale.

DOUANES
SENEGALAISES

Dans le cadre de la mesure des performances douanières

le Sénégal assure la Vice-Présidence de l'EPMMP à l'OMD



7

PERSPECTIVES

CAP SUR 2026

Les résultats enregistrés en 2025 traduisent les progrès significatifs accomplis par la Direction générale des Douanes dans l'exercice de ses missions de mobilisation des recettes, de facilitation des échanges, de protection de l'économie et de lutte contre la fraude. Ils confirment la pertinence des réformes engagées et constituent une base solide pour poursuivre la modernisation de l'administration douanière.

L'année 2026 s'inscrira dans une nouvelle dynamique avec le démarrage de la mise en œuvre du Plan stratégique de dévellopement des Douanes 2026-2030, dont l'ambition est de faire de la Douane sénégalaise une administration moderne, performante, intelligente et résolument orientée vers les résultats. Cette transformation reposera sur une gouvernance renforcée, une amélioration continue de la qualité des services, une mobilisation accrue des recettes, ainsi qu'un renforcement des capacités de prévention et de répression de la fraude et des trafics illicites.

La réussite de cette ambition nécessitera une accélération de la transformation numérique, le développement d'une gouvernance des données performante et le recours à des technologies innovantes pour améliorer le pilotage stratégique et opérationnel. À cet effet, la création du Centre de Traitement et d'Analyse des Données (CTAD), la digitalisation de la surveillance avec le Centre de Commandement Opérationnel des Douanes (CCOD), la modularisation du système GAINDE, le déploiement de tableaux de bord décisionnels, la généralisation des contrats de performance et l'intégration progressive de solutions d'intelligence artificielle constitueront des leviers essentiels pour renforcer l'analyse des risques, optimiser les contrôles, améliorer la prise de décision et accroître l'efficacité de l'action douanière.

Cette nouvelle étape s'appuiera également sur la valorisation du capital humain, le développement des compétences, la consolidation des partenariats avec les administrations publiques, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers, ainsi que sur le renforcement de la culture de la performance et de la redevabilité à tous les niveaux de l'organisation.

Forte des acquis de 2025 et consciente des défis à relever dans un environnement économique et commercial en constante évolution, la Direction générale des Douanes aborde l'année 2026 avec confiance, détermination et ambition. Elle poursuit ses efforts afin de consolider sa contribution à la souveraineté économique, à la sécurisation des recettes publiques, à la compétitivité de l'économie nationale et à la protection des citoyens, dans le respect des valeurs qui fondent son action et conformément à sa devise : **« Devenir meilleur pour mieux servir ».**

Maintenant, cap sur 2026.

DOUANES
SENEGALAISES

Vers la mise en œuvre du Plan stratégique de Développement 2026-2030

« une Douane digitale et performante au service du citoyen, de l'entreprise et de la souveraineté économique »



8

ANNEXES

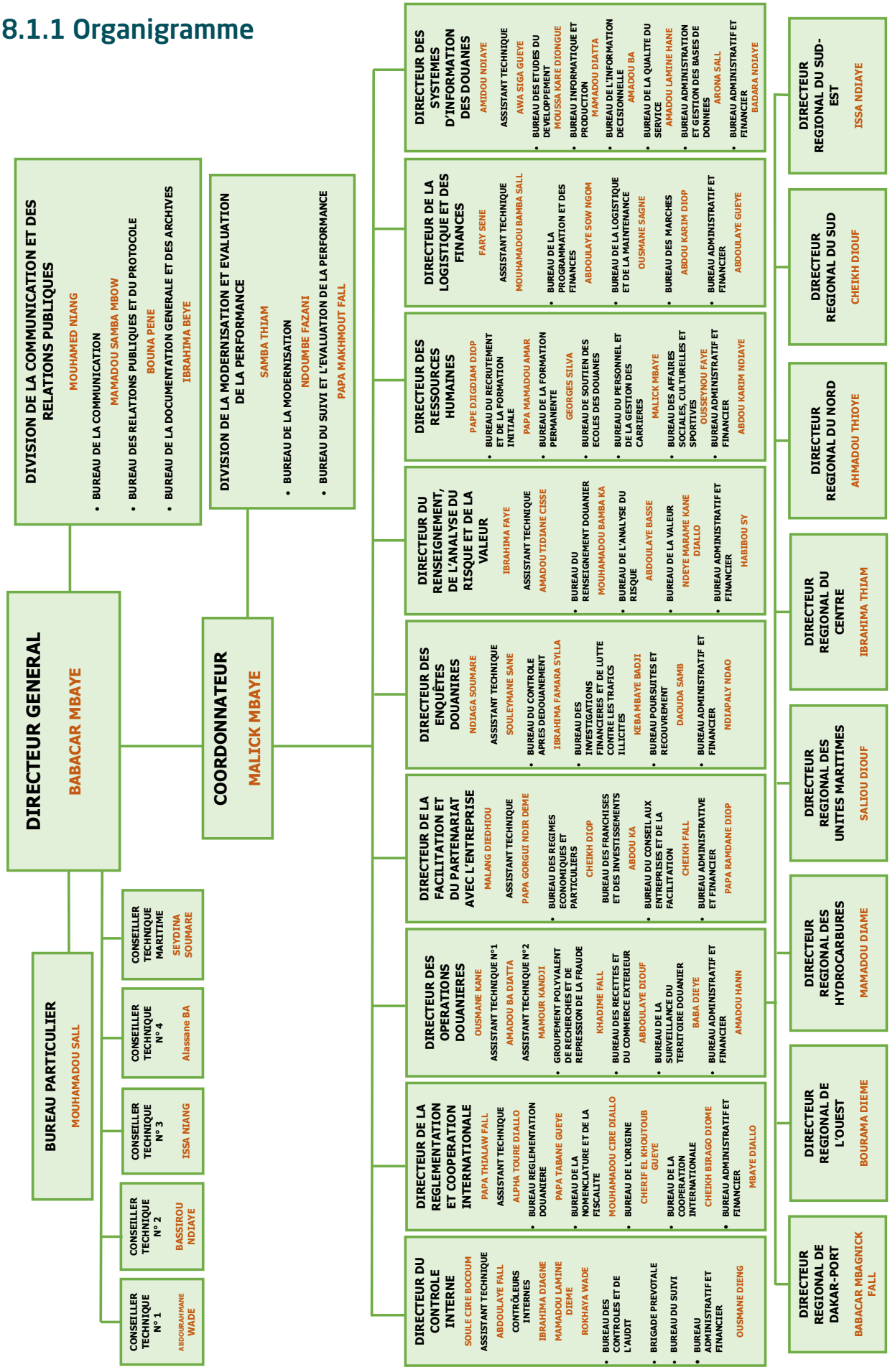
ORGANIGRAMME ET ORGANISATION DE LA DGD

LES PERFORMANCES DE LA DGD EN 2025

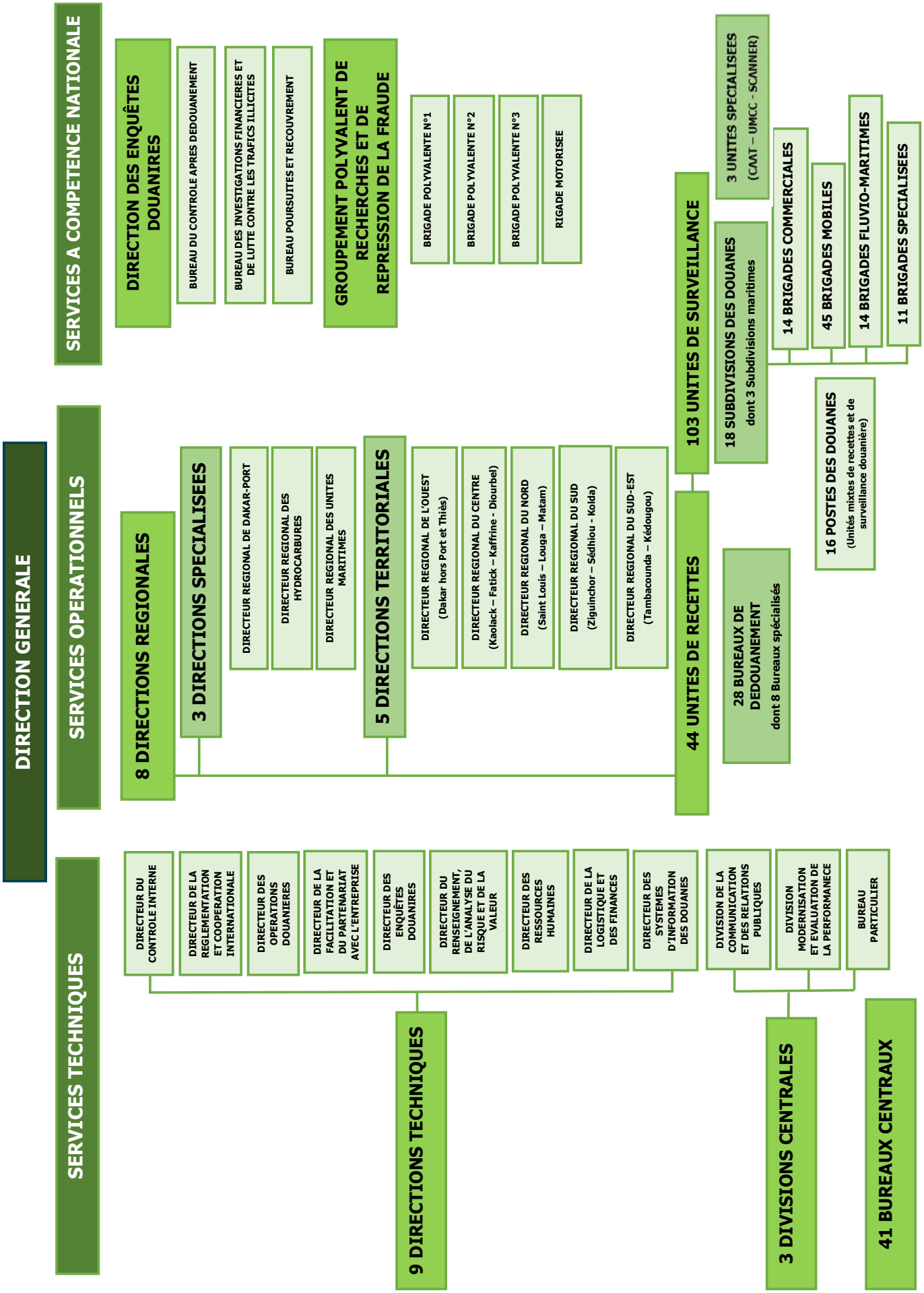
8. ANNEXES

8.1 Organigramme et organisation de la DGD (au 01/06/2026)

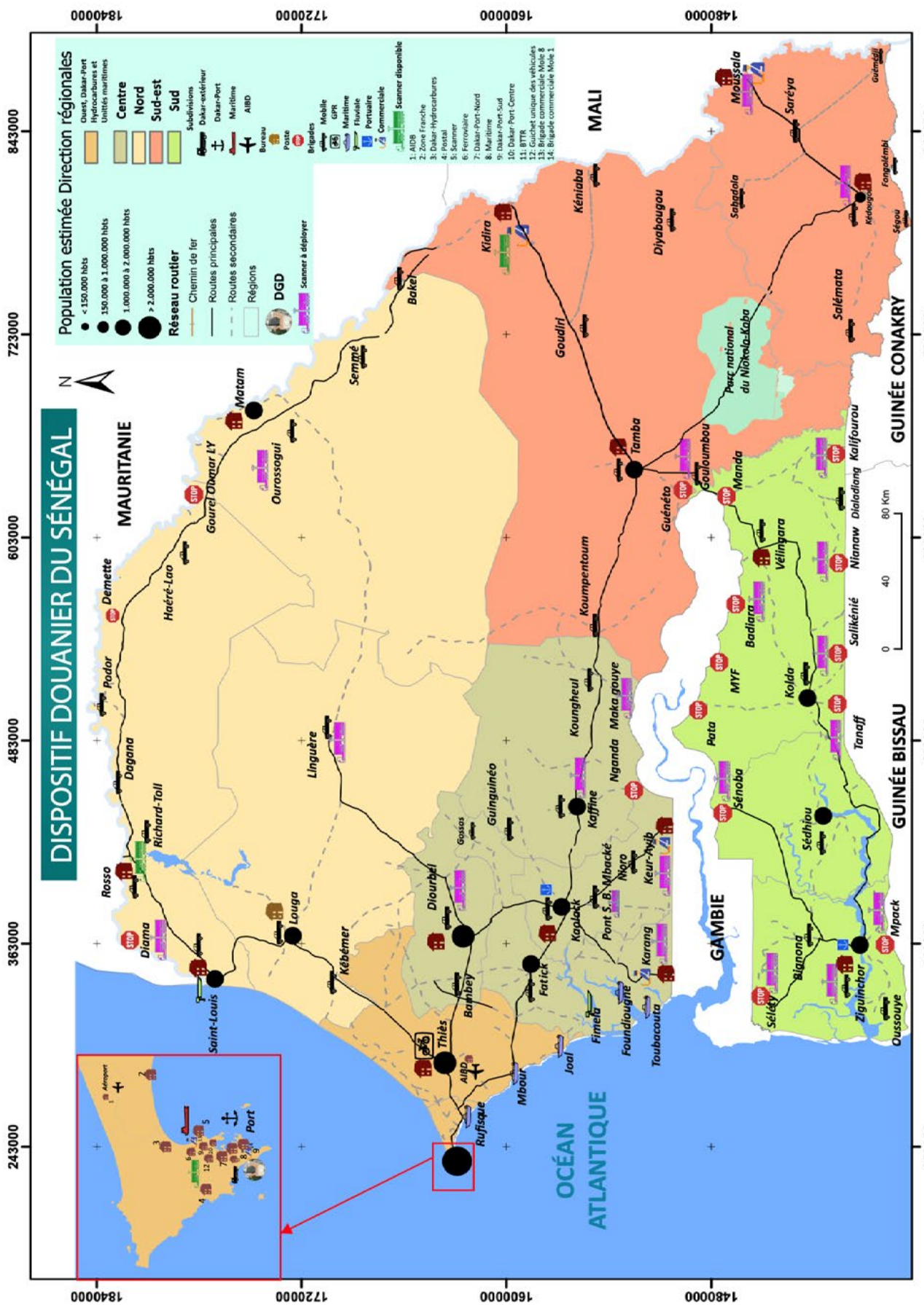
8.1.1 Organigramme



8.1.2 Organisation fonctionnelle de la DGD



8.1.3 Organisation territoriale de la DGD



8.2 Les performances de la DGD en 2025

8.2.1 Performances fiscales

Situation des recouvrements de recettes douanières en 2025													
Recettes	**Total**	**Janv**	**Fév**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juil**	**Août**	**Sept**	**Oct**	**Nov**	**Déc**
TVA à l'import	**754,7**	**54,6**	**51,8**	**56,5**	**57,4**	**61,7**	**60,0**	**71,8**	**58,7**	**61,4**	**65,2**	**63,3**	**92,2**
TVA import hors pétrole	522,5	42,4	38,1	39,0	41,2	43,0	40,5	49,3	38,7	42,1	47,1	48,6	52,5
TVA import pétrole	232,2	12,2	13,8	17,5	16,2	18,7	19,5	22,5	20,0	19,2	18,1	14,7	39,7
Droit de porte	**434,7**	**34,6**	**30,8**	**31,0**	**33,5**	**35,8**	**32,4**	**38,5**	**32,9**	**35,8**	**38,8**	**38,6**	**52,2**
Droit de porte hors pétrole	377,5	31,7	27,1	27,1	28,7	30,2	27,1	33,3	28,4	32,1	34,9	35,1	41,9
Droit de porte pétrole	57,2	3,0	3,8	3,9	4,8	5,6	5,3	5,2	4,5	3,7	3,9	3,5	10,2
Taxes parafiscales rapatriées	**96,7**	**6,4**	**8,4**	**6,5**	**7,4**	**9,0**	**7,4**	**8,6**	**7,6**	**7,6**	**8,7**	**8,2**	**10,9**
PSE	22,1	0,1	2,8	1,2	1,4	2,5	1,4	1,6	2,2	1,9	2,2	1,8	3,1
COSEC	20,2	1,8	1,7	1,5	1,6	1,9	1,7	2,0	1,5	1,6	1,6	1,5	1,9
PROMAD	54,3	4,5	4,0	3,8	4,3	4,5	4,3	5,1	3,9	4,1	4,9	4,9	5,9
TOTAL (en milliards de FCFA)	**1286,1**	**95,6**	**91,1**	**94,0**	**98,3**	**106,4**	**99,8**	**118,9**	**99,2**	**104,8**	**112,8**	**110,1**	**155,2**

Evolution des recettes douanières comparativement aux agrégats macroéconomiques (en Milliards de FCFA)								
Années	Objectifs de recettes assignés	Liquidations totales	Réalisation de l'objectif (Recouvrement)	Recettes fiscales	PIB nominal	Taux de réalisation de l'objectif de recettes	Ratio recettes douanières sur recettes fiscales	Ratio recettes douanières sur PIB nominal
2016	597,07	772,0	588,09	1788,6	11283,4	98,50%	32,88%	5,21%
2017	646,3	887,6	648,89	1845	12191,8	100,40%	35,17%	5,32%
2018	710,9	978,5	694,47	1990,4	12840,1	97,69%	34,89%	5,41%
2019	854,6	1024,5	859,1	2410	13712,7	100,53%	35,65%	6,26%
2020	717,3	1053,4	764,6	2345,4	14119,4	106,59%	32,60%	5,42%
2021	885	1208,7	965,5	2660	15261,1	109,10%	36,30%	6,33%
2022	997,1	1398,5	1069,9	3058,7	17227,9	107,30%	34,98%	6,21%
2023	1231	1426,6	1171,9	3461,8	18619,5	95,20%	33,85%	6,29%
2024	1194,7	1616,5	1182,5	3692,1	19893	98,98%	32,03%	5,94%
2025	1246,2	1623,5	1286	4087,4	21634,6	103,19%	31,46%	5,94%

Répartition des liquidations douanières par direction régionale				
Directions régionales	**Liquidations 2025**	**Part en 2025**	**Liquidations 2024**	**Part en 2024**
DED	22 908 678 630	1,83%	20 258 050 642	1,60%
DRC	6 394 067 584	0,51%	5 645 787 140	0,45%
DRDP	841 211 642 256	67,09%	814 244 821 607	64,36%
DRHY	315 229 297 871	25,14%	362 951 333 032	28,69%
DRN	13 493 199 363	1,08%	11 784 981 467	0,93%
DRO	38 370 479 446	3,06%	35 386 536 031	2,80%
DRS	4 770 783 894	0,38%	4 346 583 790	0,34%
DRSE	8 538 175 280	0,68%	8 721 383 261	0,69%
DRUM	2 860 663 440	0,23%	1 771 200 052	0,14%

Situation des liquidations douanières par centre de recettes				
Centre de recettes	**Liquidations 2025**	**Part en 2025**	**Liquidations 2024**	**Part en 2024**
Port	844 072 305 696	67,32%	816 016 021 659	64,50%
Hydrocarbures	315 229 297 871	25,14%	362 951 333 032	28,69%
AIBD	38 370 479 446	3,06%	35 386 536 031	2,80%
Bureaux intérieurs	33 196 226 121	2,65%	30 498 735 658	2,41%
Contrôle après dédouanement (CAP)	22 908 678 630	1,83%	20 258 050 642	1,60%

Situation des exonérations 2024-2025					
Année	**Valeur Exos**	**Taxe normale à percevoir**	**Taxe finalement perçue**	**Total exonérations**	**Part Exos dans recettes douanières**
2024	1 398 448 998 003	371 111 595 882	11 460 325 883	359 651 269 999	23,32%
2025	1 186 363 270 732	305 956 186 699	13 266 006 233	292 690 180 466	19,84%

Structure des exonérations (en milliards FCFA)		
Type Exonérations	**2024**	**2025**
Accords bilatéraux	95,4	70,2
AU	15,5	0,1
Autres titres d'exos	15,1	4,6
Convention d'établissement	130,6	160,3
Code des investissements	153,5	328,5
Code Minier	249,2	155,5
Code Pétrolier	102,8	131,3
Exos conditionnelles	100,0	67,8
EFE	0,0	1,2
Franchises diplomatiques	30,4	32,9
Lettre ministérielle	323,0	151,4
Marchés publics	114,9	73,6
ONG	0,2	0,8
RILA	2,1	2,4
Zone économique spéciale	0,7	0,1
Zone Franche	0,2	0

Situation du commerce extérieur (en milliards FCFA)			
Année	**Importations**	**Exportations**	**Balance commerciale**
2024	7 161	3 909	3 252
2025	7 279	5 935	1 344

Situation des exportation suite régimes économiques				
Régimes économiques	**Total valeur en 2024**	**Part 2024**	**Total valeur en 2025**	**Part 2025**
Exportation suite EFE	210 708 165 261	50%	211 203 054 159	52%
Réexportation suite entrepôts de stockage	83 775 337 574	20%	54 658 075 064	13%
Réexportation suite entrepôts industriel	33 732 406 253	8%	52 939 395 597	13%
Réexportation suite ZES	9 788 604 198	2%	5 545 365 066	1%
Admission temporaire pour perfectionnement actif	20 800 082 705	5%	26 696 522 586	7%
Réexportation suite entrepôts industriel de produits pétroliers	59 899 144 247	14%	58 810 751 251	14%

Structure des importations en 2024				
DOMAINE D'ACTIVITE	VALEUR EN DOUANE	PART VAL	DROITS ET TAXES	PART DT
AUTRES PRODUITS MANUFACTURES	357 071 476 480	4%	111 168 065 862	13%
MACHINES ET EQUIPEMENTS	1 211 533 947 430	14%	123 018 108 421	14%
MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET INTRANTS DU BTP	650 938 829 372	8%	104 655 247 954	12%
PRODUITS ALIMENTAIRES	1 365 374 167 960	16%	257 976 413 894	30%
PRODUITS CHIMIQUES	540 707 713 710	6%	52 730 133 762	6%
PRODUITS PETROLIERS	2 305 225 962 738	27%	63 754 065 186	7%
PRODUITS PHARMACEUTIQUES	221 261 585 302	3%	4 884 946 301	1%
PRODUITS TEXTILES	147 343 801 885	2%	47 596 004 459	6%
VEHICULES ET MATERIELS DE TRANSPORT	1 806 453 083 879	21%	96 953 414 907	11%
Total général	**8 605 910 568 756**	**100%**	**862 736 400 746**	**100%**

Structures des importations en 2025				
DOMAINE D'ACTIVITE	VALEUR EN DOUANE	PART VAL	DROITS ET TAXES	PART DT
AUTRES PRODUITS MANUFACTURES	315 267 654 004	4%	118 312 328 183	13%
MACHINES ET EQUIPEMENTS	1 036 577 571 639	13%	129 290 385 934	14%
MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET INTRANTS DU BTP	719 320 430 413	9%	115 928 447 759	13%
PRODUITS ALIMENTAIRES	1 419 887 575 823	18%	276 225 112 798	30%
PRODUITS CHIMIQUES	542 142 287 174	7%	54 446 896 330	6%
PRODUITS PETROLIERS	2 007 534 004 362	25%	63 841 440 885	7%
PRODUITS PHARMACEUTIQUES	229 507 537 646	3%	5 250 482 578	1%
PRODUITS TEXTILES	168 229 114 544	2%	55 720 027 477	6%
VEHICULES ET MATERIELS DE TRANSPORT	1 447 493 483 899	18%	92 001 113 640	10%
Total général	**7 885 959 659 504**	**100%**	**911 016 235 584**	**100%**

7.2.2 Performances au titre de la lutte contre la fraude

Situation illustrative des saisies de marchandises illicites entre 2016–2025												
Années	Cocaïne		Chanvre indien		Khat		Autres drogues		Médicaments		Billets noirs	
	QTE (KG)	VAL (Mds)	QTE (KG)	VAL (Mds)	QTE (KG)	VAL (Mds)	QTE (KG)	VAL (Mds)	QTE (KG)	VAL (Mds)	QTE (KG)	VAL (Mds)
2016	0,8	0,047	4 436	0,3	220	0,088	-	4,5	-	0,407	-	-
2017	1	0,07	5 904	0,3	32,52	0,013	-	4,8	-	1,78	-	-
2018	1	0,06	4 230	0,2	655,5	0,262	25	1	-	0,156	-	-
2019	2 540	152,2	10 208	0,6	195,2	0,078	0,5	0,06	-	2,073	-	-
2020	162	9,7	18 000	1,075	-	-	-	1,24	-	0,5	-	-
2021	2018	121,05	16 867	1,1	-	-	-	0	-	41,055	-	0,18
2022	326	19,5	11 358	0,7	-	-	-	0,2	-	3,978	-	3, 2
2023	14,5	0,87	5 546	0,3	1,00	0,0002	-	0	-	2,55	-	4,2
2024	3 403	204,2	12 635	0,75	15	0,006	-	0,061	-	4,76	-	19
2025	1 374	82,44	3 514	0,21	2	0,0008	-	0,02	-	1,3	-	39,61
Totaux	**9 840,78**	**590,14**	**92 698**	**5,54**	**1 121,22**	**0,45**	**25,5**	**11,88**	-	**58,56**	-	**62,9**

Situation agrégée des saisies de marchandises illicites par catégorie entre 2016 et 2025			
Marchandises	Quantité totale (kg)	Valeur (FCFA)	Part de la Valeur Totale
Cocaïne	9 840,78	590 140 000 000	80,94%
Médicaments		58 560 000 000	8,03%
Billets noirs		62 990 000 000	8,64%
Autres drogues	25,5	11 880 200 000	1,63%
Chanvre indien	92 698	5 540 000 000	0,76%
Total		**729 110 200 000**	**100%**

Situation 2024-2025 des affaires contentieuses relatives aux saisies de marchandises illicites			
Année	**2024**	**2025**	**Taux de variation**
Saisies d'alcool	30	27	**-10,00%**
Saisies de cigarettes	23	41	**78,26%**
Saisies de produits alimentaires	1 034	2 186	**111,41%**
Saisies de drogues	402	280	**-30,35%**
Saisies de produits liés à l'environnement	32	22	**-31,25%**
Saisies d'armes et munitions	-	7	**700,00%**
Saisies d'instruments financiers	64	72	**12,50%**
Saisies de pierres et de métaux précieux et semi-précieux	7	20	**185,71%**

7.2.3 Performances au titre de la facilitation des échanges

Optimisation du délai moyen de dédouanement en jours (de l'enregistrement au BAE)				
Régimes douaniers	**2024**	**2025**	**Réduction du délai moyen**	**% de réduction**
Exportation	0,20	0,17	-0,03	**-17,02%**
Mise à la consommation	5,19	3,90	-1,30	**-24,98%**
Réexportation	18,56	5,02	-13,53	**-72,92%**
Régime suspensif	1,63	0,79	-0,83	**-51,13%**
Délai moyen	**4,46**	**2,68**	**-1,78**	**-39,99%**

Situation des déclarations manuelles à fin 2025				
Direction régionales	**Importations**	**Exportations**	**Transit**	**Total**
DRC	1 074	623	103	1 800
DRN	104	27	7	138
DRSE	9 810	1 182	2 358	13 350
DRS	3 288	1 469	2 099	6 856
Total	**14 276**	**3 301**	**4 567**	**22 144**

Situation de la dématérialisation des déclaration douanières en 2025				
Types	**déclarations manuelles**	**déclarations électroniques**	**Total**	**% déclarations électroniques**
Importations	14 276	184 801	199 077	92,83%
Exportations et Réexportations	3 301	57 935	61 236	94,61%
Transit	4 567	70 217	74 784	93,89%
Autres régimes suspensifs	-	7 265	7 265	100,00%
Total	**22 144**	**320 218**	**342 362**	**93,53%**

Evolution des déclarations dans GAINDE	
Année	**Déclarations électroniques**
2024	320218
2025	337228
Taux de progression	**5,31%**

Répartition des déclarations GAINDE suivant les régimes douaniers			
Régimes douaniers	**2024**	**2025**	**Taux de Variation**
Exportation	38 080	38 882	+2,11%
Mise à la consommation	184 801	187 461	+1,44%
Réexportation	18 200	19 053	+4,69%
Régime suspensif	79 137	91 832	+16,04%
Total	**320 218**	**337 228**	**+5,31%**

Situation de l'analyse du risque dans GAINDE			
Circuit de visite préconisé	**2024**	**2025**	**Taux de Variation**
Bleu / BAE automatique	109 887	135 827	**+23,61%**
Jaune / Visite à domicile	69	6	**-91,30%**
Orange / Contrôle par Scanner	14	0	**-100,00%**
Rouge / Visite physique	261	425	**+62,84%**
Vert / Contrôle documentaire	209 987	200 970	**-4,29%**

Situation par bureau de dédouanement des déclarations dans GAINDE					
Bureau de dédouanement	**Nbre déclarations 2024**	**Part en 2024**	**Nbre déclarations 2025**	**Part en 2025**	**Variation**
BTTR	73 629	22,99%	88 871	26,35%	**3,36%**
AIBD	49 984	15,61%	46 564	13,81%	**-1,80%**
Port Sud	38 007	11,87%	42 517	12,61%	**0,74%**
Port Centre	38 203	11,93%	38 924	11,54%	**-0,39%**
Port Nord	42 246	13,19%	38 742	11,49%	**-1,70%**
Véhicule	38 015	11,87%	36 263	10,75%	**-1,12%**
Hydrocarbure	16 627	5,19%	18 891	5,60%	**0,41%**
Produit halieutique	11 896	3,71%	12 079	3,58%	**-0,13%**
Rosso	7 542	2,36%	8 422	2,50%	**0,14%**
Zone franche	1 669	0,52%	1 612	0,48%	**-0,04%**
Kidira	-	0,00%	1 524	0,45%	**0,45%**
Ziguinchor	855	0,27%	1 285	0,38%	**0,11%**
Kaolack	756	0,24%	807	0,24%	**0,00%**
ZES	406	0,13%	431	0,13%	**0,00%**
Scanner	274	0,09%	239	0,07%	**-0,01%**
Gare ferroviaire	109	0,03%	57	0,02%	**-0,02%**
Total	**320 218**	**100,00%**	**337 228**	**100,00%**	**0,00%**

Équipe de rédaction :

Malick MBAYE

Samba THIAM

Papa Makhmout FALL

Ndoumbé FASANI

Réalisation :

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

DIVISION DE LA MODERNISATION ET DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

DIVISION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES

Conception graphique :

Adama LÔ

Crédits photos :

DIVISION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES

Éditeur :

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES,

DIVISION DE LA MODERNISATION ET DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Bloc des Madeleines boulevard de la République x Peytavin BP 4033

Dakar (Sénégal) - e mail: *spdgd@douane.sn*

Imprimeur :

La Rochette, Km 13, Route de Rufisque, Dakar, Sénégal


DOUANES SENEGAL


AISES
ANTA DIOP

DOUANES SENEGALAISES

Devenir meilleur pour mieux servir

République du Sénégal
Ministère de l'Économie des Finances et du Plan
Direction générale des Douanes
www.douanes.sn
Dakar, Sénégal